

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
GIP PN FCB

Délibération n° AG-2018-07

Approbation du PV de l'AG du 15 mars 2018

Membres présents Soit	125
Nombre de voix représentées	448
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	28
Nombre de voix représentées	113
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	561
Ayant pris part au vote : 561 voix exprimées Pour : 561 Contre : /	

Conformément à l'article 12-V de la convention constitutive, la règle de quorum ne s'applique pas à cette Assemblée générale.

L'Assemblée peut valablement délibérer.
(561 voix sont présentes sur 639)

L'Assemblée générale du GIP PN FCB,

Réunie le 11 juillet 2018 à 18h30 à Langres sous la présidence de Monsieur Marcel JURIEEN de la GRAVIERE;

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n°5 publié en date du 13/06/2018;

Vu la note explicative transmise préalablement à la tenue de la présente Assemblée générale;

Après avoir reçu préalablement à la réunion le projet de procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 mars 2018 ;

Après demande du Président et en l'absence de remarques.

Délibère :

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 mars 2018.

Le procès-verbal approuvé est annexé à la présente délibération.

Le 12/07/2018

Le Président du GIP



Marcel JURIEEN de la GRAVIERE

Le Commissaire du Gouvernement

18 JUIL. 2018



GIP du futur Parc national
des forêts de Champagne et Bourgogne

Assemblée générale du GIP 15 mars 2018 Nogent-en-Bassigny

Etaient présents:

1er collège

Représentant	Personne morale	Émargement	Pouvoir à
Titulaire : BARRET Christiane	Préfecture départementale de Côte d'Or		
Ou Suppléant : BOURGEOU Joël	Sous-préfecture de Montbard	Présent	
Titulaire : MICHON Régis	Office national des forêts - délégation territoriale Bourgogne / Champagne-Ardenne	Présent	
Ou Suppléant :			
Titulaire : SOMMIER Michel	Agence Française pour la Biodiversité	Excusé	BOURGEOU Joël
Ou Suppléant :			
Titulaire : DE GANAY Charles	Centre régional de la propriété forestière de Bourgogne		
Ou Suppléant : SERVANT Hugues		Présent	
Titulaire : SIBLET Jean-Philippe	Museum national d'histoire naturelle		
Ou Suppléant :			
Titulaire : LAPLACETTE Yves	Office national de la chasse et de la faune sauvage	Présent	
Ou Suppléant : LOISON Philippe			

Le Commissaire du Gouvernement

18 JUIL. 2018

2ème collège

Représentant	Personne morale	Émargement	Pouvoir à
Titulaire : BRIGAND Jérémie Ou Suppléant : MARS Jean-Michel	Communauté de communes du Pays Châtillonnais	Présent	
Titulaire : LOUIS Catherine Ou Suppléant : COLSON Bénigne	Communauté de communes Forêts, Seine et Suzon	Excusée	
Titulaire : VARE Albert Ou Suppléant : BERNY Benoît	Communauté de communes Tille et Venelle	Présent	
Titulaire : SAUVADET François Ou Suppléant : FROT Marc	Conseil Départemental de Côte-d'Or	Excusé	
Titulaire : WOYNAROSKI Stéphane Ou Suppléant : MATHIEU Sylvain	Conseil Régional de Bourgogne - Franche-Comté	Présent	
Titulaire : LOISIER Anne-Catherine Ou Suppléant : SOYER Denis	Fédération des communes forestières de Côte-d'Or	Excusée	
Titulaire : CHANGARNIER Gilbert Ou Suppléant : CHEVALLIER Bruno	Mairie de AIGNAY LE DUC	Présent	
Titulaire : LECLERE Charles-Edouard Ou Suppléant : EME Gérard	Mairie de AISEY SUR SEINE	Présent	
Titulaire : REGNAULT René Ou Suppléant : DAUBIGNARD Michel	Mairie de AMPILLY LE SEC	Présent	
Titulaire : MARCOS Claude Ou Suppléant : GREY Raphaël	Mairie de AVOT	Excusé	Albert VARE
Titulaire :	Mairie de BEAULIEU	Excusé	

ROY Charly Ou Suppléant : LAMEY Jean-Louis		Présent	
Titulaire : VIGNIER Daniel Ou Suppléant : VIGNIER Chantal	Mairie de BEAUNOTTE	Présent	
Titulaire : NAUDINOT Thierry Ou Suppléant : DEBIERE Michel	Mairie de BELAN SUR OURCE	Présent	
Titulaire : KLINKEBERG Jean- Marie Ou Suppléant : BOURGEOIS Nicolas	Mairie de BENEUVRE		
Titulaire : CARTHERET René Ou Suppléant : VERSLYPE Jacky	Mairie de BISSEY LA COTE		
Titulaire : KLINKERT Marcel Ou Suppléant : GARNIER Georges	Mairie de BOUDREVILLE		
Titulaire : MORIN Georges Ou Suppléant : FELDER Eric	Mairie de BRION SUR OURCE	Présent	
Titulaire : BORNOT Christian Ou Suppléant : FLEUROT Jean- François	Mairie de BUNCEY		
Titulaire : SALLOIGNON Alain Ou Suppléant : PAGOT Matthieu	Mairie de BURE LES TEMPLIERS	Présent	
Titulaire : MUGNIER Jean-Marie Ou Suppléant : SIRURGUET Hubert	Mairie de BUSSELOTTE ET MONTENAILLE		
Titulaire : VARE Albert Ou Suppléant : PAGOT Pierre	Mairie de BUSSIÈRES	Présent	

Titulaire :	Mairie de CHAMBAIN		
-------------	--------------------	--	--

LEVEQUE Francis Ou Suppléant : MATHYS Filoména			
Titulaire : GUILLEMAN Olivier Ou Suppléant : KERSEHO GAILLARD Claudine	Mairie de CHAMESSON	Présent	
Titulaire : BRIGAND Hubert Ou Suppléant : GAILLARD François	Mairie de CHATILLON SUR SEINE	Présent	
Titulaire : RENARD Romain Ou Suppléant : MONMARCHE Violaine	Mairie de CHAUGEY		
Titulaire : BOUHELIER Anne Ou Suppléant : ROUX Raymond	Mairie de CHAUMONT LE BOIS	Présente	
Titulaire : VERSLYPE Maxime Ou Suppléant : JANNET Christian	Mairie de COURBAN		
Titulaire : LOUCHET François- Xavier Ou Suppléant : HOFFMANN Gérard	Mairie de ECHALOT	Présent	
Titulaire : HERARD Bernard Ou Suppléant : GIRARDET Yves	Mairie de ETALANTE		
Titulaire : SCHEMBRI Laurent Ou Suppléant : LEVEQUE Albert	Mairie de FAVEROLLES LES LUCEY	Présent	
Titulaire : GARNIER Patrick Ou Suppléant :	Mairie de FRAIGNOT ET VESVROTTE		
Titulaire : FOLLEA Jérôme Ou Suppléant : MUGNIER Patrick	Mairie de GRANCEY LE CHATEAU	Présent	

Titulaire :	Mairie de GURGY LA	Excusée	Bernard RONOT
-------------	--------------------	---------	---------------

GUENEAU Anne-Marie Ou Suppléant : SULLEROT Madeleine	VILLE		
Titulaire : DAMOTTE Claudette Ou Suppléant : VIARD Daniel	Mairie de LA CHAUME	Présente	
Titulaire : JACQUINOT Denise Ou Suppléant : JACQUINOT Jean-Claude	Mairie de LES GOULLES	Présente	
Titulaire : SPILLMANN Françoise Ou Suppléant : RADEL Anne-Chantal	Mairie de LEUGLAY	Présente	
Titulaire : CORNIBERT Denis Ou Suppléant : ALEXANDRE Christiane	Mairie de LIGNEROLLES	Excusé	Denise JACQUINOT
Titulaire : MAITROT Eric Ou Suppléant : DOSSO Alain	Mairie de LOUESME		
Titulaire : RONOT Bernard Ou Suppléant : ISSELIN Pascal	Mairie de LUCEY	Présent	
Titulaire : TILQUIN Eric Ou Suppléant : PETITCLAIR Paul	Mairie de MAISEY LE DUC	Présent	
Titulaire : GOUSTIAUX Noëlle Ou Suppléant : WILLERMOZ François	Mairie de MENESBLE	Excusée	
Titulaire : ROUDAUT François Ou Suppléant : PELZER Jean-Bernard	Mairie de MINOT	Excusé	Daniel VIGNIER

Titulaire :	Mairie de MONTIGNY	Présent	
-------------	--------------------	---------	--

JURIEN de la GRAVIERE Marcel Ou Suppléant : BONNEVIE Bernard	SUR AUBE		
Titulaire : VINOT Claude Ou Suppléant : BLONDON Anne- Marie	Mairie de RECEY SUR OURCE	Présent	
Titulaire : LEFEVRE Roger Ou Suppléant : ARBELOT Philippe	Mairie de RIEL LES EAUX	Présent	
Titulaire : CHEVALLIER Freddy Ou Suppléant : SEUILLOT Etienne	Mairie de SAINT BROING LES MOINES	Présent	
Titulaire : HARNET Daniel Ou Suppléant : MONGIN Chantal	Mairie de SAINT GERMAIN LE ROCHEUX	Présent	
Titulaire : PUCH Jean-Claude Ou Suppléant : VERHEYDEN Angélique	Mairie de SAINTE COLOMBE SUR SEINE	Présent	
Titulaire : DEHER Didier Ou Suppléant : RAMAGET Norbert	Mairie de SALIVES	Présent	
Titulaire : BOUCHARD Florence Ou Suppléant : MALNOURY Christophe	Mairie de SEMOND		
Titulaire : VITRANT Frédéric Ou Suppléant : BONGARD Baptiste	Mairie de TERREFONDREE	Présent	
Titulaire : VINCENT Philippe Ou Suppléant : CAILLETET Nathalie	Mairie de VANVEY	Présent	
Titulaire : VALETTE Jean-Pierre Ou Suppléant : VIARDOT Christophe	Mairie de VEUXHAULLES SUR AUBE	Présent	
Titulaire :	Mairie de VILLIERS LE		

SCHMIT Nicolas Ou Suppléant : PETIT Gilles	DUC		
		Présent	
Titulaire : FOUILLAND Christophe Ou Suppléant : BRION Virginie	Mairie de VILLOTTE SUR OURCE	Présent	
Titulaire : HUMBERT Jacqueline Ou Suppléant : SCORDEL Bénigne	Mairie de VIX	Présente	
Titulaire : VERNEVAUT Marcel Ou Suppléant : VINCENT Philippe	Mairie de VOULAINES LES TEMPLIERS	Présent	
Titulaire : VARE Albert Ou Suppléant :	PETR du Pays Seine et Tille en Bourgogne	Présent	
Titulaire : NAUDINOT Thierry Ou Suppléant :	Syndicat Mixte Sequana	Présent	
Titulaire : VIALLETEL Bernard Ou Suppléant : CLEMENT Joël	Communauté d'agglomération de Chaumont	Excusé	
		Présent	
Titulaire : BERTHELON Patrick Ou Suppléant : GOISET Gilles	Communauté de communes Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais	Présent	
Titulaire : FREQUELIN Philippe Ou Suppléant : BEGUINOT Guy	Communauté de communes des Trois Forêts	Présent	
Titulaire : RAMAGET Jean- Pierre Ou Suppléant : JOFFRAIN Pierre	Communauté de communes du Grand Langres	Présent	
Titulaire : LACROIX Nicolas Ou Suppléant : RABIET Jean-Michel	Conseil Départemental de Haute-Marne	Présent	

Titulaire :	Conseil Régional	Excusée	Stéphane
-------------	------------------	---------	----------

GUILLEMY Christine Ou Suppléant : BAYER Jean-Jacques	Grand Est		WOYNAROSKI
Titulaire : DURANTET Guy Ou Suppléant : BERTHELMOT Michel	Fédération des communes forestières de Haute-Marne	Présent	
Titulaire : GOISET Gilles Ou Suppléant : AUBERTOT Laurent	Mairie de APREY	Présent	
Titulaire : BIDAUT Jean-Paul Ou Suppléant : BRESSER Franck	Mairie de ARBOT	Présent	
Titulaire : MARCHAL Daniel Ou Suppléant : VILLALONGA Jean- Marie	Mairie de ARC EN BARROIS	Présent	
Titulaire : CAVIN Jean-Michel Ou Suppléant : GARNIER Benoît	Mairie de AUBEPIERRE SUR AUBE	Présent	
Titulaire : THIERY Olivier Ou Suppléant : DELLA VALLE Pierre	Mairie de AUBERIVE	Présent	
Titulaire : POTTIER Frédéric Ou Suppléant : DURANTET Guy	Mairie de AUJOURRES	Présent	
Titulaire : ODIN Bernard Ou Suppléant : BERTRAN François	Mairie de AULNOY SUR AUBE	Excusée	
Titulaire : MIELLE Patrick Ou Suppléant : MOREL Christophe	Mairie de BAISSÉY	Présent	
Titulaire : EYMANN Jean-Luc Ou Suppléant : VAILLANT Yves	Mairie de BAY SUR AUBE	Présent	

Titulaire :	Mairie de	Présent	
-------------	-----------	---------	--

BOBINEC François Ou Suppléant : MAURICE Ismaël	BLESSONVILLE		
Titulaire : DUHOUX Franck Ou Suppléant : COLLIER Gilles	Mairie de BRICON	Présent	
Titulaire : JACOB Guy Ou Suppléant : PERRINOT Jacky	Mairie de BUGNIERES	Présent	
Titulaire : PERCHIKOFF Sabine Ou Suppléant : PINEL Gérard	Mairie de CHALANCEY		
Titulaire : LAVOCAT Marie- Claude Ou Suppléant : DOUVILLE Francis	Mairie de CHATEAUVILLAIN	Présente	
Titulaire : ROUSSEL Frédéric Ou Suppléant : BOICHOT Jacky	Mairie de CHAUMONT	Présent	
Titulaire : RENARD Michel Ou Suppléant : DERICKS Dominica	Mairie de COLMIER LE BAS	Présent	
Titulaire : TRIBOULET Eric Ou Suppléant : CATHELAT Francis	Mairie de COLMIER LE HAUT	Présent	
Titulaire : GILLET Gervais Ou Suppléant : VAILLANT Adriana	Mairie de COUPRAY		
Titulaire : BEGUINOT Guy Ou Suppléant : BEGUINOT Daniel	Mairie de COUR L'EVEQUE	Présent	
Titulaire : MAROT Jean-François Ou Suppléant : JOFFRAIN Pierre	Mairie de COURCELLES EN MONTAGNE	Présent	

Titulaire :	Mairie de	Excusé	Yvette
-------------	-----------	--------	--------

VOILLEMEN Laurent Ou Suppléant : BARENCON Jean- Claude	DANCEVOIR		ROSSIGNEUX
Titulaire : BLONDELLE Marie- Christine Ou Suppléant : AUBRY Alain	Mairie de FAVEROLLES	Présente	
Titulaire : ANDRIOT Céline Ou Suppléant : MAUDONNET Florian	Mairie de GERMAINES	Excusée	Jean-Paul BIDAUT
Titulaire : ROSSIGNEUX Yvette Ou Suppléant : FORGEOT Jacky	Mairie de GIEY SUR AUJON	Présente	
Titulaire : DELONG Sophie Ou Suppléant : GARIOT Pierre	Mairie de LANGRES	Présent	
Titulaire : VARNEY Patrick Ou Suppléant : DELLA-CASA Sylvain	Mairie de LE MONTSAUGEONNAIS	Présent	
Titulaire : RACHET Philippe Ou Suppléant : VOILLEQUIN OLIVIER Angélique	Mairie de LE VAL D'ESNOMS	Excusé	Patricia ANDRIOT
Titulaire : VOILLOT Mariette Ou Suppléant : THIVET Christophe	Mairie de LEFFONDS		
Titulaire : BABOUILLARD Hippolyte Ou Suppléant : GOISET Jean-Pierre	Mairie de LEUCHEY	Présent	
Titulaire : ROUSSELLE Thierry Ou Suppléant : LEROY Eric	Mairie de MARAC	Présent	
Titulaire : RAMAGET Jean- Pierre Ou Suppléant : ROBIN Dominique	Mairie de MARDOR	Présent	
Titulaire :	Mairie de	Présent	

SAUVAGEOT Jérôme Ou Suppléant : SAUVAGEOT Michel	MOUILLERON		
Titulaire : CLERC Patrice Ou Suppléant : CHARPENTIER Francis	Mairie de NOIDANT- LE-ROCHEUX		
Titulaire : GAGNEUX Claude Ou Suppléant : BOUCHOT Gaëtan	Mairie de ORGES		
Titulaire : SOENEN David Ou Suppléant : LHULLIER Yves	Mairie de ORMANCEY		
Titulaire : RAILLARD Georges Ou Suppléant : FORTIN Jacques	Mairie de PERRANCEY-LES- VIEUX-MOULINS	Présent	
Titulaire : ADAM Franck Ou Suppléant : DEZE Benoît	Mairie de PERROGNEY LES FONTAINES	Présent	
Titulaire : DOSSO Christelle Ou Suppléant : MOLES Alba	Mairie de POINSENOT	Présente	
Titulaire : BOIGET Jacques Ou Suppléant : DECHANET Nicolas	Mairie de POINSON LES GRANCEY	Présent	
Titulaire : SAHILI Sophie Ou Suppléant : SAHILI Mahjoub	Mairie de PRASLAY	Présente	
Titulaire : DEVILLIERS Patrick Ou Suppléant : FERRAND Jérôme	Mairie de RICHEBOURG	Présent	
Titulaire : HOFFMANN Dominique Ou Suppléant : BLANDIN Pascal	Mairie de RIVIERE LES FOSSES		

Titulaire :	Mairie de		
-------------	-----------	--	--

MICHEL Jean-Pierre Ou Suppléant : RICHARD Xavier	ROCHETAILLÉE		
Titulaire : MIELLE Roland Ou Suppléant : MAILLARD Jean- Marie	Mairie de ROUELLES		
Titulaire : PISANESCHI Pascal Ou Suppléant : VERNOCHET Jean- Michel	Mairie de ROUVRES SUR AUBE		
Titulaire : TAILLARD Janick Ou Suppléant : COLLIAT Claire	Mairie de SAINT LOUP SUR AUJON	Présente	
Titulaire : MADRID Véronique Ou Suppléant : GILLET Jean-Yves	Mairie de TERNAT		
Titulaire : MOILLERON Gérard Ou Suppléant : MOILLERON Fabrice	Mairie de VAILLANT	Excusé	Patricia ANDRIOT
Titulaire : BOITTEUX Franck Ou Suppléant : TRUCHOT Gilbert	Mairie de VALS DES TILLES	Présent	
Titulaire : ROCOPLAN Edmond Ou Suppléant : VOINCHET Etienne	Mairie de VAUXBONS	Présent	
Titulaire : GOUSTIAUX Jean- Pierre Ou Suppléant : STEULET Patrick	Mairie de VILLARS SANTENOGE	Présent	
Titulaire : GRUOT Roselyne Ou Suppléant : PETITOT Nicole	Mairie de VILLIERS- SUR-SUIZE	Présente	
Titulaire : CHAUVIREY François Ou Suppléant : CHAUVIREY Rémy	Mairie de VITRY EN MONTAGNE		
Titulaire :	Mairie de VIVEY		

BERTHELON Patrick Ou Suppléant : MASSON Jacky		Présent	
Titulaire : GRANDCHAMP Martine Ou Suppléant : LACORDAIRE Colette	Mairie de VOISINES		
Titulaire : ANDRIOT Patricia Ou Suppléant : JOFFRAIN William	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Langres	Présente	
Titulaire : MICHEL Jean-Pierre Ou Suppléant : PROLONGE Gérard	Syndicat intercommunal de gestion forestière de la région d'Auberive	Excusé	
		Présent	
Titulaire : MARTINELLI Stéphane Ou Suppléant : CLOSS Patrice	Syndicat mixte du Pays de Chaumont	Excusé	
		Présent	

3ème collège

Représentant	Personne morale	Émargement	Pouvoir à
Titulaire : CORVASCE Thomas Ou Suppléant : LHUILIER Patrick	ACTEON 52	Présent	
Titulaire : DUPAS Francis Ou Suppléant : DUPAS Thibaud	Animation Rurale, Culture et Environnement	Présent	
Titulaire : GUILLEMIN Daniel Ou Suppléant : BROUARD Jenny	Arc Patrimoine et Culture	Présent	
Titulaire : BERGER Alexandre Ou Suppléant : BOUSABATA Khalid	Association de Climatologie de Haute- Marne		
Titulaire : MONOT Inès Ou Suppléant : MONOT Michel	Association de sauvegarde de l'Abbaye du Val des Choues	Présent	
Titulaire :	Association	Présent	

MONOT Michel Ou Suppléant : LOISELET Daniel	départementale des chasseurs de grand gibier de Cote d'Or		
Titulaire : MUSSY Sylvain Ou Suppléant : DOUVILLE Francis	Association départementale des chasseurs de grand gibier de Haute-Marne	Excusé	François JEHLE
Titulaire : JACQUEMIN Christian Ou Suppléant : CHAMPETIER Charles	Association des riverains et propriétaires d'ouvrages hydrauliques du Châtillonnais	Présent	
Titulaire : DEVILLARD Bernard Ou Suppléant : FOUGAIROLLE Vincent	Association GREN	Présent	
Titulaire : BAYEN Dominique Ou Suppléant : BRION Virginie	Association pour la liberté des hommes et de leur territoire	Présent	
Titulaire : LE MEZO Ermeline Ou Suppléant : RUIZ DE INFANTE Francisco	Autour de la Terre	Présente	
Titulaire : BOUCHOT Jean- Marie Ou Suppléant : MUSSY Daniel	Aventure Quad	Présent	
Titulaire : de KORNER Odile Ou Suppléant : GUENEAU Jocelyne	Bien vivre à la campagne	Excusée	Francis DUPAS
Titulaire : BLONDELLE Martial Ou Suppléant : TURE Cédric	Centre Régional d'Information et de Promotion des Entreprises Forestières de Bourgogne		
Titulaire : VERSTRAETE Ghyslaine Ou Suppléant : LAVIER Vincent	Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or		

Titulaire :	Chambre d'Agriculture	Présente	
-------------	-----------------------	----------	--

DEVILLERS Thérèse Ou Suppléant : FISCHER Christophe	de Haute-Marne		
Titulaire : NAUDET Frédéric Ou Suppléant : VACHEYROUT André	Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte- d'Or	Présent	
Titulaire : JEHLE François Ou Suppléant : BLETNER Gilbert	Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute- Marne	Présent	
Titulaire : PENNECOT Régis Ou Suppléant :	Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Côte- d'Or	Excusé	Frédéric NAUDET
Titulaire : MOUTON Jean-Louis Ou Suppléant : CHMURA Maryse	Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Marne	Excusé	Frédéric NAUDET
Titulaire : ESTRAT Yolande Ou Suppléant : GOUSTIAUX Anne- Marie	Châtillon-Scènes		
Titulaire : VACHEYROUT André Ou Suppléant : MALGRAS Alain	Club des Entreprises du Châtillonnais	Présent	
Titulaire : BLANDIN Pascal Ou Suppléant : THIEBLEMONT Franck	Comité de Vigilance Ecologique	Excusé	Jean-Claude MONTAGNE
Titulaire : MONTAGNE Jean- Claude Ou Suppléant : NAUDENOT Jean- Claude	Comité départemental de cyclotourisme de Haute-Marne	Présent	
Titulaire : MICHEL Gilles Ou Suppléant : MICHEL Bernadette	Comité départemental de la randonnée pédestre de Côte-d'Or	Présent	
Titulaire : FILIPPI Lucien Ou Suppléant : VOILLOT Robert	Comité départemental de la randonnée pédestre de Haute- Marne	Présent	
Titulaire :	Comité départemental	Présent	

NARCE Gérard Ou Suppléant : COLLINOT Ghislaine	de tourisme équestre de Haute-Marne		
Titulaire : DENIS Pierre Ou Suppléant : LAURENT Yoann	Confédération Paysanne 52	Présent	
Titulaire : AMIZET Jean-Claude Ou Suppléant : DE SORBIER DE POUGNADORES Joël	Conseil de Développement Local du Pays Châtillonnais	Présent	
Titulaire : THIEBAUT Evelyne Ou Suppléant : COTE Jean	Conseil de Développement Territorial du Pays de Langres		
Titulaire : Ou Suppléant : SIRUGUE Daniel	Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne	Excusé	Roger GONY
Titulaire : GONY Roger Ou Suppléant : CORNEUX Pascal	Conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne	Présent	
Titulaire : DOYON Jacques Ou Suppléant : CHEVALLIER Eric	Coopérateurs Producteurs Forestiers de Haute-Marne	Présent	
Titulaire : RENARD Philippe Ou Suppléant : COUCHENEY Laurent	Coordination rurale de Côte-d'Or		
Titulaire : STRABACH Pascal Ou Suppléant : BIGARD Frédéric	Coordination rurale de Haute-Marne	Présent	
Titulaire : BONNET VALLET Marie- Claire Ou Suppléant : LAMBERT Pascale	Côte-d'Or Tourisme		
Titulaire : SONVICO Jean-Pierre Ou Suppléant :	Fédération départementale de pêche et protection du milieu aquatique de Côte-d'Or		

Titulaire :	Fédération	Présent	
-------------	------------	---------	--

FADEAU Michel Ou Suppléant : MOUTAUX Daniel	départementale de pêche et protection du milieu aquatique de Haute-Marne		
Titulaire : BELIN Jean-Marc Ou Suppléant : MONOT Michel	Fédération départementale des Chasseurs de Côte- d'Or	Présent	
Titulaire : LHULLIER Patrick Ou Suppléant : CORVASCE Thomas	Fédération départementale des Chasseurs de Haute- Marne	Présent	
Titulaire : DESSY Christian Ou Suppléant : VIGNOT Philippe	Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Haute-Marne	Excusé	Marie Christine BLONDELLE
Titulaire : RONOT Thierry Ou Suppléant : ARBELOT Philippe	Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de Côte-d'Or	Présent	
Titulaire : RIOTTOT Sébastien Ou Suppléant : LAHAYE Thierry	Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de Haute- Marne	Présent	
Titulaire : de BUCY Joseph Ou Suppléant : D'HERBOMEZ Denis	Fibois Bourgogne- Franche-Comté	Présent	
Titulaire : UNTERMAIER Jean Ou Suppléant : BEUNICHE Isabelle	France Nature Environnement Bourgogne	Présent	
Titulaire : VOLOT Jean-Claude Ou Suppléant : VOLOT Alexia	GAIA	Présent	
Titulaire : AUGUSTE Jean-Paul Ou Suppléant : JACQUOT Françoise	Golf d'Arc en Barrois	Présent	
Titulaire : ROYER Jean-Marie Ou Suppléant : DIDIER Bernard	Groupe régional d'étude de la faune / de la flore et des écosystèmes	Présent	

Titulaire : HUVIG Sébastien Ou Suppléant : HEBERT Georges	Groupement de défense sanitaire apicole de Haute- Marne	Présent	
Titulaire : GRUOT Eric Ou Suppléant : CATHELAT Aude	Groupement des agrobiologistes de Haute-Marne	Présent	
Titulaire : RENAULT Vincent Ou Suppléant :	Jeunes Agriculteurs de Côte-d'Or	Présent	
Titulaire : GATTEAUT Julien Ou Suppléant : DELOGE Gabriel	Jeunes Agriculteurs de Haute-Marne	Présent	
Titulaire : BOUSSARD Catherine Ou Suppléant : REITTER Romain	La Clef des Champs	Présente	
Titulaire : DUPATY Christine Ou Suppléant : DEQUEANT Patrick	La Truffe Côte d'Orienne	Excusée	Jean Claude AMIZET
Titulaire : GUY Aurélie Ou Suppléant :	Les Sentiers de la Belette	Présente	
Titulaire : GOUSTIAUX Jean- Yves Ou Suppléant : CAMBURET Dominique	Ligue de l'Enseignement de Haute-Marne	Présent	
Titulaire : CLEMENT Etienne Ou Suppléant : THIOLLAY Jean-Marc	Ligue pour la protection des oiseaux de Champagne- Ardenne	Excusé	Roger GONY
Titulaire : LANAUD Christian Ou Suppléant : MESKEL Thibault	Ligue pour la protection des oiseaux de Côte d'Or	Présent	
Titulaire : OLIVIER Valérie Ou Suppléant : LETORE Louis	Maison de Courcelles	Présent	

Titulaire : DU PARC Raoul Ou Suppléant : NAUDET Françoise	Maison de la Forêt de Leuglay	Présent	
Titulaire : BRUNSEaux Jean- Pierre Ou Suppléant : CARLIN Pierre	Maison familiale et rurale d'éducation et d'orientation	Présent	
Titulaire : DUBES Marie-Solange Ou Suppléant : BONGIOVANNI Pierre	Maison Laurentine	Présente	
Titulaire : COURTAUT Samuel Ou Suppléant : BECU David	Naturalistes de Champagne-Ardenne	Présent	
Titulaire : LECONTE Romaric Ou Suppléant : LABORDE Nolwenn	Nature Haute-Marne	Présent	
Titulaire : GRUOT Roseline Ou Suppléant : MARCHAL Daniel	Office du Tourisme des Trois Forêts	Présente	
Titulaire : PIELIN Michèle Ou Suppléant : ROGER Bruno	Office du Tourisme du Pays Châtillonnais	Présente	
Titulaire : WAGNER Joseph Ou Suppléant : BRASSEUR-MAIZIERE Céline	Office du Tourisme du Pays de Chaumont	Présent	
Titulaire : CARDINAL Jean- Pierre Ou Suppléant : GILLOT Philippe	EPIC de l'Office du Tourisme du Pays de Langres	Présent	
Titulaire : BECOT-ANSAULT Fabienne Ou Suppléant : LENOIR Adeline	Oui au Parc	Présente	
Titulaire : LIPPIELLO Guillaume Ou Suppléant : DESCOMBES Fabrice	Pierre de Bourgogne	Présent	

Titulaire : NARBONI Odile Ou Suppléant : SIMONNOT Denise	Pour le Patrimoine Haut-Marnais	Présente	
Titulaire : LACOMBE Eric Ou Suppléant : BOUTTEAUX Jean- Jacques	Pro Silva France	Présent	
Titulaire : VIGNOT Philippe Ou Suppléant : MORISOT Hubert	Régie Rurale du Plateau		
Titulaire : SIMON Gilles Ou Suppléant : BECCEGATO Jean- Philippe	Rouvres-Sport-Loisirs- Vacances	Prsent	
Titulaire : BLONDELLE Marie-Christine Ou Suppléant : THIVET Maryvonne	Ségusia	Présente	
Titulaire : CHAUME Bruno Ou Suppléant : LACHAUD-MANOTTE Jean- Pierre	Société Archéologique et Historique du Châtillonnais	Présent	
Titulaire : BUSSY Thierry Ou Suppléant : DURIEZ Daniel	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural CA		
Titulaire : FROCHOT Henri Ou Suppléant : DARGE Philippe	Société des Sciences Naturelles de Bourgogne	Présent	
Titulaire : AUBERT François Ou Suppléant : THOUVENOT Alain	Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de Haute-Marne	Présent	
Titulaire : POTHERAT Pierre Ou Suppléant : LEFRAY Luc	Société mycologique du Châtillonnais		
Titulaire : QUINTALLET Roland Ou Suppléant : CATHERINET Dominique	Syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Haute-Marne		

Titulaire : de BUCY Joseph Ou Suppléant : RICHARD Pierre- Frédéric	Syndicat des Forestiers Privés 21	Présent	
Titulaire : BARTHELEMY Dominique Ou Suppléant : HENRY Pierre	Syndicat des Forestiers Privés 52	Présent	
Titulaire : ROGER Bruno Ou Suppléant : HUEBRA Clément	Tussilliq	Présent	
Titulaire : D'HERBOMEZ Denis Ou Suppléant : VACHEYROUT André	Union des Entreprises du Bois de Bourgogne	Présent	
Titulaire : STREIT Gilles Ou Suppléant : RIVA Philippe	Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction	Présent	
Titulaire : COLLIGNON Laurent Ou Suppléant :	Valeur Bois	Excusé	Denis D'HERBOMEZ
Titulaire : VINCENOT Jacky Ou Suppléant : TITUS-CARMEL Monique	Vals-des-Tilles Patrimoine	Présent	
Titulaire : NOIROT Fabrice Ou Suppléant : PAPERIN Jean- Claude	Via Francigena - Voie de Sigeric		
Titulaire : BONNEVIE Bernard Ou Suppléant : PASCARD Gérard	Villages anciens / Villages d'avenir	Présent	

Personnes associées :

Madame Françoise SOULIMAN, Préfet coordonnateur ; Messieurs les Sénateurs : Charles GUENE et François PATRIAT ; Mesdames les Députées : Bérangère ABBA et Yolaine De COURSON ; Madame Danièle LAMALLE, Conseillère Régionale BFC ; Mesdames et Messieurs des services de l'état : Nicolas SERRAND, J-L LIBES, Jérôme BREGAND (DGFIP) ; Véronique GENEVEY, Eric LAMY, Richard COUSIN (DDT) ; Michaël PETITJEAN (Pref 52) Vincent MONTIBERT (ONCFS 52) ; Jacques BREMONT, représentant Monsieur Alain HOUPERT.

Le Président ouvre la séance en accueillant les participants. Il remercie la Municipalité de Nogent-en-Bassigny pour la mise à disposition de la salle et précise que le changement de lieu s'est effectué conformément à la demande de Madame la Préfète de Haute-Marne et de celle de la Région Bourgogne-Franche Comté qui n'était pas en mesure d'assurer la sécurisation d'une septième manifestation dans le département de la Côte d'Or. La Préfecture de Haute-Marne a par conséquent trouvé et proposé cette salle. Il annonce que le quorum est largement atteint avec 520 voix à l'ouverture de séance sur un total de 636 voix potentielles.

1 – Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 16 mars 2017

Le Président demande si des membres souhaitent émettre des remarques ou demander des rectifications.

En l'absence, il propose de soumettre au vote le procès-verbal de l'Assemblée générale du 16 mars 2017 qui s'était tenue à Langres (52).

Il est procédé au vote :

Voix : 520

Favorable : 513

Opposition : 0

Abstention : 7

Le procès-verbal de l'Assemblée générale qui s'était tenue à Langres le 16 mars 2017 est approuvé à la majorité.

Délibération n° AG 2018-01

Le Président souhaite que soit fait un point d'information générale avant de poursuivre l'ordre du jour.

Hervé PARMENTIER explique qu'ont été remis à l'entrée de la séance les documents liés à l'Assemblée générale. Ils étaient accessibles par messagerie électronique sur la plateforme d'échanges des Parcs nationaux. Il s'agit de la charte dans sa troisième version (V3) et la carte des vocations. Est joint également un document destiné à illustrer ce que sera le Parc national. Il présente 25 actions qui pourront être mises en place. « L'essentiel de la charte », qui est un document de synthèse, a été diffusé par courrier.

Un flyer annonçant une animation qui aura lieu dans le cadre des journées internationales de la forêt à Grancey-le-Château (Côte d'Or), est également joint à ces documents. Ce spectacle à destination du grand public a pour thème le rapport entre la forêt et la culture. Le lundi 19 mars 2018, il sera dédié aux scolaires. Une centaine d'élèves sont attendus.

Il fait un point sur l'actualité du GIP depuis la précédente Assemblée générale.

- 19 juin 2017 : le Ministre de la Transition écologique et solidaire a signé la nouvelle Feuille de route pour la conduite du projet de Parc national.
- 21 septembre 2017 : La version 2 de la charte a été présentée et débattue au le Conseil national de protection de la nature. Cette instance consultative placée auprès du Ministère de la Transition écologique et solidaire, a rendu un avis qui a conduit le GIP à retravailler la charte.
- 12 janvier 2018 : rencontre de la Directrice du Cabinet du Ministère avec Madame le Préfet coordonnateur et le Président du GIP.

- 17 janvier 2018 : rencontre du Président avec le Ministre.
- 05 février 2018 : réunion des grands élus avec la Directrice de Cabinet du Ministère de l'Écologie et de la Transition Solidaire.

2 – Approbation de la saisine du CNPN et du CIPN pour avis intermédiaire sur la version 3 de la charte

Le Président cède la parole à Madame le Préfet coordonnateur.

Madame le Préfet coordonnateur indique qu'une réunion s'est tenue la veille à l'Hôtel de Matignon. Elle a été mandatée pour porter à la connaissance de l'Assemblée générale, les arbitrages retenus.

Le gouvernement confirme son soutien à la troisième version de la charte. Il demande la mise en place d'un groupe de travail pour la construction de la gouvernance du Parc national qui s'appuiera sur les grands principes suivants :

- Mutualisation des effectifs des opérateurs de l'État présents sur le territoire
- Non-superposition des missions des opérateurs sur le périmètre de ce futur Parc national qui favorisera une gouvernance intégrée, via une participation active des collectivités territoriales, avec une représentation proportionnée des Communes opposées à la création du Parc national.

Dans cette perspective, un groupe de travail qu'elle présidera sera mis en place au niveau local et associera le GIP et l'ONF, ainsi que les services locaux du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et du Ministère de la Transition écologique et solidaire, les services départementaux, de la DDT, mais également des DRAAF et des DREAL.

En parallèle, un groupe de travail national associant les équipes des services centraux des deux Ministères, le GIP, l'ONF, les représentants des Directeurs des Parcs nationaux, l'Agence Française de la Biodiversité et l'ONCFS traitera des enjeux de portée nationale qui auront des conséquences pour la gouvernance de ce Parc national, notamment celles relatives à l'articulation des missions des opérateurs de l'État.

Elle précise enfin que pour les modalités de compensation de l'ONF, le Cabinet du Premier Ministre prend acte de l'accord des Ministères concernant la compensation versée en raison de la mise en place des îlots de sénescence et des arbres « bio ». Pour les îlots de vieillissement, le montant à prendre en compte est fixé à la moitié de celui des îlots de sénescence.

En ce qui concerne la réserve intégrale, le Ministère de l'Action et des Comptes publics est chargé d'expertiser les modalités de calcul de l'actualisation de la valeur des peuplements qui conditionneront les compensations attendues, dont le principe est acquis. Elle souligne que ces arbitrages témoignent de la volonté de l'État au plus haut niveau de créer ce 11ème Parc national sur des bases équilibrées, intégrant la prise en compte des attentes exprimées par le territoire.

Le Président remercie Madame le Préfet pour ces précisions importantes.

Il demande si des membres souhaitent effectuer des déclarations préalables avant la présentation de la charte.

Il rappelle que l'objet du vote est très important et suggère qu'un membre se dévoue pour demander un vote à bulletin secret. Il considère en effet que l'enjeu le justifie.

(Plusieurs mains se lèvent afin de demander un vote à bulletin secret.)

Le Président remercie et annonce que le vote s'effectuera à bulletin secret.

Il cède la parole à Hervé PARMENTIER pour une présentation de la charte et de ses évolutions.

Hervé PARMENTIER indique que le travail qui est présenté en séance et sur lequel un vote est sollicité résulte d'un temps de maturation très important. Il est d'abord passé par une très grande phase de concertation. Depuis 2016, chaque année, près de 350 personnes, au sein des instances, des groupes de travail et des commissions thématiques se mobilisent régulièrement. Des rencontres de terrain ont également eu lieu. Elles se sont traduites par des rendez-vous avec des propriétaires forestiers, des exploitants agricoles, des propriétaires, des élus ou encore des acteurs économiques, des associations. Dans les dix jours précédant cette Assemblée générale, sept réunions à destination des communes ont été animées par des élus de la gouvernance du GIP et de l'association des Elus du Parc. Sept autres réunions qui ont eu lieu avec les membres du Collège 3.

Le travail qui avait été demandé pour cette troisième version de la charte était essentiellement tourné vers le franchissement d'une marche environnementale.

En juillet 2017, le Conseil d'administration a approuvé la transmission d'un document, la version 2, en vue d'un examen technique par le Ministère. Ce dernier s'est appuyé sur le Conseil National de Protection de la Nature. Cette lecture était centrée sur le volet environnemental.

Le travail sur la marche environnementale qui était préconisé a été réalisé.

A présent, l'ambition environnementale du projet et sa trajectoire sont posées. Le cadre de la contribution économique du projet est également dressé. Dès approbation de la charte par l'Assemblée générale, l'effort et l'énergie déployés sur la marche environnementale devront l'être sur l'économie.

Ce projet a été travaillé en quatre mois par cinq réunions de Bureau, sept réunions de Conseil d'administration. Les membres des instances ont été mobilisée de façon très soutenue, et ont échangé, mûri et validé le projet de charte présenté en séance.

Ce projet est le résultat d'un équilibre. Reprenant les propos du Président, il rappelle que lorsqu'il y a une négociation, au départ, tout le monde perd un peu, mais à l'issue, la victoire est collective. C'est dans cet esprit que ce travail a été piloté par le Président avec Madame le Préfet.

Il rappelle que cette Assemblée générale est très importante, parce qu'elle marque le point de départ d'une nouvelle série de consultations. La construction d'un Parc national est complexe. Elle implique des échanges entre le niveau local et le niveau national : c'est ce qui permet l'équilibre final.

Dès le lendemain de cette Assemblée générale vont commencer de nouvelles consultations menées par le Ministère de l'Écologie sur cette version 3 de la charte. Le Comité interministériel des Parcs nationaux sera en charge de s'assurer de la cohérence du projet avec les politiques publiques, et d'apprécier l'approche économique. Une deuxième analyse sera menée par le Conseil national de protection de la nature. Il rappelle que le volet environnemental produit dans ce document représente la marche maximale que le territoire a été en mesure de franchir

Ces avis intermédiaires rendus seront transmis au GIP au mois de mai. Ils conduiront à ajuster la nouvelle version de la charte.

A partir de fin juin, l'Assemblée générale sera à nouveau réunie pour stabiliser un avant-projet de la charte et engager des consultations, cette fois-ci locales. Une consultation des personnes publiques associées tout d'abord. Toutes les Communes du territoire, les grands opérateurs, les collectivités seront interrogés dans l'attente de délibération.

A la suite de cela, à l'automne, commencera une phase de consultation des habitants et des opérateurs à travers des enquêtes publiques. A partir de fin 2018, le projet de charte amendé et stabilisé sera soumis au vote de l'Assemblée générale avant un examen final pour une création du Parc national à l'échéance mi-2019.

Il cède la parole à Marine MANGIN pour une présentation du projet de charte.

Marine MANGIN explique que la charte est un projet de territoire pour une durée de quinze ans. Elle décrit l'organisation et les outils mis en œuvre avec le Parc national en vue de conjuguer préservation des patrimoines et développement économique.

La charte s'articule autour de quatre défis à relever :

- 1 – Améliorer la connaissance des patrimoines, des activités humaines et de leurs interactions ;
- 2 – Préserver et restaurer les patrimoines pour les générations futures ;
- 3 – Accompagner les filières existantes et inciter à l'innovation pour une ruralité vivante ;
- 4 – Favoriser l'engagement dans un territoire exemplaire et reconnu.

Ces quatre grands défis sont déclinés dans le cœur en **objectifs de protection** et en orientations de développement durable sur l'ensemble du territoire.

La charte se compose de plusieurs documents : 3 livrets et deux cartes :

Le livret 1 présente la portée politique de la charte ainsi que les grands enjeux, l'organisation de la charte et le fonctionnement du Parc national une fois créé.

Le livret 2 est plus technique : il présente dans le détail, l'ensemble du projet de territoire. Il se divise en deux volets : un projet de préservation pour le cœur décliné en dix objectifs de protection, un projet de développement pour tout le territoire, décliné en 18 orientations de développement durable. Le livret 2 est complété par le dispositif d'évaluation qui vise à suivre la mise en œuvre et l'efficacité des actions menées par le Parc national et par ses partenaires.

Le livret 3 de la charte regroupe les dispositions réglementaires spécifiques au cœur.

Deux cartes sont jointes en complément : la carte du zonage du Parc national et la carte des vocations, qui traduit spatialement les objectifs et les orientations du projet de territoire.

La carte remise présente les propositions de zonage actuel du Parc national. Le périmètre du Parc national couvre 127 Communes et 241 000 hectares. Il est composé de 3 espaces : l'aire d'adhésion, le cœur et la réserve intégrale. Ces trois espaces interdépendants forment une seule unité écologique et historique.

Le cœur englobe les patrimoines emblématiques naturels, culturels et paysagers pour lesquels il y a un engagement de préservation à travers le projet de préservation spécifique au cœur. Il concerne 61 Communes. Il est à noter que les villages ont été extraits.

Le projet de réserve intégrale, en forêt d'Arc-Chateauvillain s'étend sur une surface de 3 100 hectares. Cet espace sera dédié à la recherche scientifique et la forêt y sera laissée en libre évolution.

L'aire d'adhésion est un espace dans lequel les établissements publics, les opérateurs privés, les collectivités et l'établissement public du Parc national s'engagent dans des actions partenariales contribuant au développement durable. La réglementation spécifique liée au Parc national ne s'y applique pas. Le projet de développement concerne l'ensemble du territoire, soit le cœur et l'aire d'adhésion.

A la création du Parc national, les Communes de l'aire optimale d'adhésion auront le choix d'adhérer ou non à la charte. Celles qui adhèrent bénéficieront du nom de « Commune du Parc national » et de tous les services associés à ce partenariat. Les Communes qui refuseront d'adhérer ne pourront en bénéficier ainsi que leurs habitants ou opérateurs économiques. Si elles disposent d'une partie en cœur, cette portion restera intégrée au cœur de Parc national.

Le périmètre total du Parc national couvre 241 000 hectares dont 52 % de forêts et 44 % d'espaces agricoles.

Le cœur d'une superficie de 56 700 hectares représente 23 % du périmètre total et s'étend sur 31 Communes en Côte-d'Or et 30 en Haute-Marne. Il se compose à 95 % de forêts (54 000 hectares) et à 4 % d'espaces agricoles.

Isabelle MEURILLON annonce qu'elle va présenter plus en détail le projet de territoire et le contenu de la charte avec Marion DELFORGE

Les quatre défis qui structurent le projet de territoire sont organisés selon le zonage. Les défis sont déclinés en **objectifs de protection des patrimoines** pour le cœur et en **orientation de développement durable** pour l'ensemble du territoire. En cœur, l'Établissement public du Parc national a une responsabilité particulière pour la mise en œuvre des objectifs de protection des patrimoines en cœur. Cela prend la forme de portage de projets, mais également d'un accompagnement prioritaire de l'Établissement public du Parc national des porteurs de projet en cœur. Enfin, en cœur, de manière à préserver les patrimoines, des règles spécifiques sont établies portant sur l'encadrement de certains travaux ou activités.

Sur tout le territoire, les Communes signataires de la charte s'engagent à mettre en œuvre le projet de territoire. Cela prend la forme d'actions partenariales avec les porteurs de projets, qu'il s'agisse de collectivités ou de porteurs privés.

Elle explique que l'établissement public Parc national doit être considéré sur le territoire comme un outil au service des porteurs de projets, hébergeurs, restaurateurs, etc.

Défi 1 : Améliorer la connaissance

Ce premier défi vise à améliorer la connaissance pour permettre la préservation des patrimoines et leur gestion. Il vise à mieux répondre aux acteurs socio-économiques, et à suivre l'évolution du territoire ainsi que l'action du Parc national, aussi bien en cœur qu'en aire d'adhésion.

Ce défi peut prendre plusieurs formes : cela peut être la réalisation d'inventaires ou d'étude portés par le Parc national ou par ses partenaires, notamment scientifiques. Cela peut prendre également la forme d'actions de suivi ou de mise en place d'observatoires. Actuellement, dans la charte, on retrouve des observatoires sur l'eau, un observatoire cynégétique, un autre sur les forêts et également sur les dimensions plus spécifiquement socio-économiques.

Enfin, dans ce défi, le Parc national s'engage à diffuser et à partager la connaissance auprès des habitants, des visiteurs et des gestionnaires.

Il y a une exigence de respect de la propriété privée, notamment lors de la réalisation des études, ainsi que des actions prioritaires en cœur de Parc national par des moyens techniques et financiers.

L'aire d'adhésion permettra d'élargir à d'autres sujets, à des études sur des échelles plus grandes, ou à d'autres expérimentations qui auraient moins leur place en cœur de Parc national.

Défi 2 : Préserver les patrimoines

Le Parc national a la responsabilité de préserver les cibles patrimoniales. Ce sont les éléments naturels (marais tufeux, prairies, espèces emblématiques), ou culturels (vestiges archéologiques) de qualité du territoire. L'objectif est également de les préserver dans le temps, les mettre en valeur auprès des habitants et des visiteurs.

En terme d'actions concrètes, en cœur forestier, l'objectif est d'augmenter la naturalité : cela implique de redonner plus de place aux essences locales, à la régénération naturelle, aux îlots de vieux bois ou aux arbres « bio ». En cœur de Parc national, en forêt communale et en forêt privée, le volontariat a été retenu à l'issue des échanges avec les acteurs concernés. L'ambition est portée sur les forêts domaniales.

Les pratiques traditionnelles (cueillettes, ramassage, etc.) sont maintenues en cœur de Parc national. Certains travaux et activités sont par contre encadrés afin d'assurer la préservation des patrimoines : il peut s'agir de travaux agricoles, forestiers, sur le bâti ou d'aménagements pour l'accueil du public. Le Parc national s'engage à porter à connaissance des enjeux patrimoniaux dont il aura connaissance aux gestionnaires et aux propriétaires, et également de mener des actions, par exemple de restauration sur le bâti, d'amélioration de l'efficacité énergétique ou de lutte contre la vacance dans les villages.

La chasse est autorisée en cœur : les dimensions sociale, économique et de régulation des espèces sont rappelées dans la charte. A l'issue d'échanges avec les chasseurs, des consensus ont été trouvés, notamment sur les listes d'espèces chassables. Une distinction est faite entre la liste d'espèces chassables en cœur forestier et en cœur non-forestier. Il a également été beaucoup fait appel au bon sens dans l'organisation des pratiques et l'organisation administrative. Il y a enfin une exigence de progressivité qui a été retenue avec les chasseurs, notamment sur la suppression des pratiques artificielles le temps de la première charte.

En cœur et en aire d'adhésion, il faut retenir que le Parc national est un outil d'accompagnement technique et financier des projets en lien avec la préservation et la restauration des patrimoines, tout en veillant de façon continue à l'équilibre entre cette préservation des patrimoines et l'économie. Il y a un engagement du Parc national à mettre en place un suivi des effets des actions du Parc sur les différentes filières.

Marion DELFORGE poursuit la présentation. La finalité du Parc national est de faire du défi 3 un levier pour dynamiser l'économie du territoire. Cela passe d'une part par le soutien aux filières existantes et le soutien à l'innovation et à la recherche de nouveaux produits.

On y retrouve une orientation par filière : forêt-bois, agriculture, bâtiment et tourisme, ainsi qu'une orientation globale qui porte sur le développement d'outils dans une dimension inter-filières. Cela peut concerner notamment le travail de cautionnement auprès des banques et l'animation des réseaux.

Concernant la filière forêt-bois, l'ambition de la charte est de garantir l'approvisionnement des opérateurs existants. Cela passera par la promotion des contrats d'approvisionnement

par exemple. Il s'agira également de faire émerger d'autres usages du bois par la mobilisation d'outils de recherche et de développement, en lien par exemple avec le cluster bois d'Épinal ou l'École des Arts et Métiers de Cluny.

Pour la filière agricole, l'ambition de la charte porte sur le fait de permettre aux exploitants de s'adapter mieux et plus vite aux évolutions de l'agriculture, en facilitant par exemple l'expérimentation au champ et en permettant la fixation de la valeur ajoutée localement par le développement de la transformation locale et la structuration de filières de projets autour de petits collectifs. L'établissement facilitera l'accès aux financements publics et la marque « *Esprit Parc national* » permettra de valoriser spécifiquement des produits du territoire.

Concernant le bâtiment, le Parc national doit avoir un effet « dopant » sur la rénovation du bâti, du fait de l'accueil de nouveaux visiteurs, mais également du fait de l'installation de nouvelles populations. L'objectif visé est la restauration d'une centaine de bâtiments chaque année, ce qui pourrait générer un chiffre d'affaire équivalent à 5 millions d'euros, équivalent à 80 emplois.

Un second objectif consiste en une meilleure valorisation des savoir-faire locaux, ou la structuration de filières, avec un travail à lancer sur la pierre sèche, avec la mise en place d'un certificat de qualification professionnelle, dans une logique de retombée économique pour le territoire.

Pour le tourisme, l'ambition de l'orientation est de faire du Parc national la destination française de référence pour la découverte de la forêt sous ses multiples facettes. Cela passe notamment par une présence dans des salons à portée nationale en vue d'accroître la visibilité du territoire, à l'image de Salon du tourisme où le GIP sera présent aux côtés des 10 Parcs nationaux existants.

Un deuxième objectif de cette orientation est de créer une offre touristique originale qui permette de se différencier.

Bien-être et découverte des patrimoines seront les clés de l'expérience unique autour de la découverte de la forêt. Il est prévu de s'appuyer sur un réseau structuré de voies vertes sur lequel un travail est déjà mené.

Défi 4 – Favoriser l'engagement dans un territoire exemplaire et reconnu

Ce défi porte sur l'appropriation du Parc national par le territoire. Il s'articule autour de la déclinaison de trois grandes politiques publiques que sont la transition écologique, l'aménagement du territoire et la qualité des paysages.

Concernant la transition écologique, l'objectif est d'alléger l'empreinte du territoire par des actions de sensibilisation autour de la gestion des déchets, de la mobilité et de l'économie d'énergie.

Pour l'aménagement du territoire, une des actions prioritaires porte sur la mise en place d'un comité de programmation financière qui permettra un tour de table des financeurs pour les porteurs de projets ainsi que le soutien aux services de proximité (santé, numérique).

L'ambition majeure sur la question paysagère porte sur la résorption des points noirs.

Plus spécifiquement en cœur, l'objectif 10 de ce défi vise à s'assurer que l'accueil y soit compatible avec la préservation des patrimoines et avec le respect des autres usages et de la propriété privée.

L'appropriation du Parc national passera par une bonne connaissance par les acteurs des patrimoines et par le rayonnement du territoire à l'extérieur. Il sera permis notamment par l'intégration de grands réseaux comme celui de l'UNESCO ou la Route des Abbayes et par l'organisation et le soutien de manifestations locales, qui existent déjà et qui seront à développer avec le futur Parc national.

Hervé PARMENTIER ajoute que la culture a un rôle de cohésion sociale et est un levier économique. Elle fait partie des filières qui peuvent être développées et valorisées avec le Parc national.

L'ambition vise aussi à renforcer le réseau national des aires protégées, à améliorer la connaissance, à assurer et garantir dans le temps la préservation de patrimoines qui ont été maintenus grâce aux acteurs présents sur le territoire. Les changements de pratiques et l'évolution climatique interrogent sur l'évolution à long terme de ces patrimoines.

L'ambition du Parc national est d'être un outil complémentaire aux initiatives portées aujourd'hui et demain par les collectivités, qu'il s'agisse des Régions, des Départements pour l'aménagement du territoire, des Intercommunalités au titre de leur compétence économique, des communes ou encore des Chambres consulaires et organismes professionnels. Des complémentarités sont à trouver.

A titre d'exemple, un questionnaire auprès de 650 exploitants agricoles a été diffusé au cours de l'année 2017. La première attente qui en ressort concerne l'animation technique et le besoin d'innovation. Pour cela, il faut des personnes présentes, qui connaissent le territoire et qui soient aux côtés des exploitants agricoles. La même démarche peut être conduite sur la forêt avec les grands opérateurs.

De même avec les opérateurs touristiques. A ce titre est organisée le 3 avril 2018 une réunion avec 70 opérateurs touristiques identifiés afin qu'au moment de la création du Parc national, une offre touristique de qualité et spécifique permette d'accueillir les milliers de visiteurs qui seront attirés par la mise en lumière de ce territoire.

Le Président remercie pour cette présentation.

Il répète que l'effort a porté sur le volet environnemental et a conduit à des compromis. Il tient à rappeler que les environnementalistes n'ont pas obtenu tout ce qu'ils souhaitaient.

La version 3 de la charte est désormais reconnue, recevable et équilibrée.

Après l'étape de ce vote qu'il espère favorable et dès la semaine suivante, avec l'appui d'acteurs extérieurs tels que Jean-claude VOLOT présent en séance, sera abondé le volet développement économique du territoire. Les éléments sont inscrits dans la charte, et il est nécessaire à présent de les compléter avec les acteurs du territoire, les entreprises, y compris très petites.

Ce volet doit être travaillé rapidement car il doit être complété au début du mois de juin pour aller rencontrer les municipalités avec un dossier complet.

Il ouvre le débat à l'issue de la présentation.

Jean-Paul BIDAUT, Maire d'Arbot prend la parole. Il rappelle qu'il va falloir se prononcer sur une proposition de charte présentant les différentes réglementations applicables dans le cœur du futur Parc national.

Sur le fond du dossier deux éléments lui semblent évidents : la loi impose une très grande partie de la réglementation et la fameuse charte du cœur précise quelques détails avec tous pouvoirs au Directeur du Parc national et au Conseil scientifique.

En ce qui concerne la procédure, il pense que tous ont compris que la délimitation du périmètre du cœur sera fixée par décret du premier Ministre dès la création officielle du Parc national. De nombreuses propriétés communales et privées seront incluses de fait dans le cœur de Parc national. Cette réalité provoque depuis quelques temps de fortes oppositions de la part des personnes et Communes concernées. Devant une telle situation, les membres de l'Assemblée générale réunis en séance et non concernés par ce cœur de Parc ne peuvent pas prendre une décision qui mettrait d'office des biens dans ce cœur de Parc.

S'adressant aux membres de l'Assemblée, il leur demande d'imaginer quelque instant l'inversion des rôles où ils seraient propriétaires en cœur de Parc, face aux décideurs. Il considère cette situation inadmissible et nécessite absolument de faire respecter la démocratie et le droit de propriété, deux principes fondamentaux de la République.

Sébastien RIOTTOT, s'exprime au nom de la FDSEA 52. Il souhaite être le porte-parole de ceux qui se sont rassemblés à l'extérieur de la salle et de leurs inquiétudes. Il considère que le monde économique est très peu représenté et pas écouté. Il estime qu'il est temps de commencer à travailler l'économie dans un projet initié depuis dix ans, car il est surtout question de réglementation et il n'y a rien de rassurant dans les propos qu'il entend.

Ce sont beaucoup de contraintes en perspective. Il entend les dérogations permanentes pour pouvoir travailler... et il ignore ce que cela signifie. La pollution visuelle générée par le travail la nuit, l'oblige à être soumis à une dérogation permanente, susceptible de « sauter » du jour au lendemain... !

Ce projet économique ne leur convient pas. Ce territoire est peu peuplé et a certes besoin de développement. Or, le maintien de l'économie existante et de ses acteurs, forestiers, agriculteurs n'a pas été pris en compte. Il ne voit que des contraintes qui ne seront pas compensées. Il constate un néant complet sur le volet des financements.

Il ajoute que ce n'est pas au terme de dix ans que l'on s'interroge sur les modalités d'un projet économique.

Lorsqu'il entend par ailleurs que les pratiques artificielles de la chasse vont être progressivement supprimées, il s'interroge et se demande notamment quels dégâts sont à craindre dans les grandes cultures et surtout, qui va les financer.

Une autre interrogation concerne les baux de chasse qui représentent une manne de plusieurs milliers d'euros pour les Communes. L'évolution des montants risque d'être à la baisse.

Il considère qu'il n'y a pas de projet économique, ce qui est dramatique pour un projet que l'on veut de territoire. Quant à la concertation, il estime qu'elle n'a pas eu lieu puisque n'ont été entendus que quelques agriculteurs qui ne représentent qu'eux-mêmes.

Le syndicat majoritaire qu'il représente n'a pas été écouté.

Si ce projet est si génial que ce qui est affirmé, il suggère de le réaliser sur un territoire plus petit pour démontrer sa pertinence.

(Des applaudissements se font entendre)

François PATRIAT, sénateur de Côte-d'Or, déclare être venu en séance sans illusion, avec un peu d'amertume et quelques convictions.

Il se souvient de ce jour de 2008 où il a accompagné en tant que Président de Région quelques amis parlementaires pour la venue du Premier Ministre qui annonçait la création de ce Parc national, à laquelle il a souscrit et qu'il a accompagnée.

Il l'a accompagnée également pendant son mandat de Président les six années qui ont suivi, avec la volonté de le faire aboutir dans un territoire en difficulté qui possède des richesses historiques, patrimoniales et économiques.

Son rôle n'est pas d'être un empêcheur de tourner en rond car il est convaincu que ce Parc national aboutira. Mais il croit que ce Parc doit à la fois protéger et libérer : il doit protéger l'écologie, l'environnement, les ressources du territoire, et il doit le faire avec beaucoup de sérénité et de fermeté, il le comprend.

Dans le même temps, il y a une vie économique qui doit être respectée. Et quand il s'est rendu chez le Ministre de l'Écologie avec les parlementaires, il a fait valoir qu'il n'était pas

le réceptacle des mécontentements, mais qu'il était là pour porter la voix de gens du territoire, d'agents qui ne paraissent pas innocents.

En effet, savoir que les deux Chambres d'agriculture et les deux Chambres de commerce avaient des réticences et des inquiétudes alors qu'elles avaient aussi porté le projet de Parc national dans la V2, et que la V3 était une source d'inquiétude en terme de ressources, en terme de pratiques, en terme d'avenir et d'innovation l'oblige à entendre.

Il lui semble avoir parlé dans le désert. Il a compris avec regret et tristesse que ce qu'il a exprimé était passé pour pertes et profits et que la V3 allait être maintenue en l'état. Ce n'est pas sa conception de la démocratie.

Sur les compensations, il a compris que l'ONF serait compensé sur ses pertes de ressources, mais que pour les engagements économiques futurs, c'est-à-dire des aides que peuvent attendre les collectivités, certes les Départements seront mis à contribution, certes les Régions seront mises à contribution, mais pour les financements d'État, le Ministère du budget n'est pas dans une stratégie d'accompagner le projet.

Il est également sénateur et représentant des territoires, et quand des Communes ou des propriétaires souhaitent à une très forte majorité ne pas être dans le cœur, cette obligation lui paraît contraire au principe démocratique.

Il ne participera pas au vote et ne souhaite pas influencer le scrutin. Il espère que le Parc aboutira et sera porteur pour l'économie. Il sait aussi que son propos dérange et en découragera certains. Son ami Jean-Claude VOLOT lui a dit qu'il avait « retourné sa veste ». Ce n'est pas le cas. Simplement il considère que certains principes doivent être respectés.

Denise JACQUINOT, Maire de Les Goules s'excuse d'intervenir sur des éléments très pragmatiques. Elle est élue d'une petite Commune qui, selon les dernières cartes se trouve à 71 % de sa superficie en cœur de Parc national. Elle a lu attentivement les différents documents, et dans le livret 3, dans le préambule, il est noté que la rédaction de ce livret est le résultat d'un double travail d'identification et de localisation et également d'un travail avec les propriétaires, gestionnaires et autres usagers. Elle considère qu'il faut nuancer dans la mesure où tous les propriétaires n'ont pas été informés. Pour preuve, les Maires ont reçu récemment un message électronique pour qu'ils communiquent la liste des propriétaires agricoles qui allaient avoir des parcelles en cœur. Il lui semble un peu tardif de les prévenir à ce stade du projet.

D'autre part, il est vrai que le document porte peu d'interdictions mais beaucoup d'autorisations. Elle note que les autorisations sont données de manière presque exclusive par le Directeur. Elle se demande ce que sera dès lors la mission du Conseil d'administration et s'il s'agira d'une simple chambre d'enregistrement ou si il aura des avis à formuler.

Enfin, concernant la carte des vocations, il est précisé qu'elle priorise géographiquement les interventions. Il y a la zone dédiée à l'agriculture, la zone dédiée aux forêts et la zone dédiée au tourisme. Sont notifiées sur cette carte des stations touristiques, qui recevront l'aide du Parc, l'accompagnement aux projets et les financements. Elle souhaite savoir si un projet émergent dans une zone non ciblée « station touristique » pourra bénéficier des mêmes aides ou passera après les différentes enveloppes.

Enfin, concernant les dotations de l'État aux Communes en cœur de Parc national, il semble qu'elles ne soient plus d'actualité. Il serait important à présent de clarifier ce point.

Hubert BRIGAND, Maire de Châtillon-sur-Seine, tient en premier lieu à remercier Madame le Préfet de l'avoir reçu dès son arrivée pour un entretien sur ce sujet. Il voudrait

également rendre hommage au Président du GIP pour le temps qu'il consacre à ce dossier.

Il souhaite s'adresser à Madame le Préfet en tant que représentant l'État.

Il considère que depuis le départ, ce projet avance « à côté », et non pas « avec ».

A côté d'un certain nombre de structures économiques, notamment.

Il a repris le dossier complet – d'une hauteur d'un mètre quarante de haut ... !-, par la délibération de 2009. En 2009, après les présentations qui étaient faites aux élus, l'adhésion des Communes à l'aire d'étude a été massive, dans un enthousiasme général.

En 2014, les Conseils municipaux ont été appelés à valider une autre étape. Alors qu'en 2009, des Communes comme Lucey, Mauvilly, La Chaume avaient adhéré à ce périmètre, en 2014 des changements ont eu lieu. Quand il est apparu que près des trois quarts des Communes allaient délibérer contre, une information a été diffusée. Il fallait voter favorablement en émettant des recommandations. Châtillon-sur-Seine n'a jamais eu de réponse à ses recommandations. Sur ce point, il estime qu'il s'agit d'un manque de respect de la part de l'État à l'égard des Communes.

Aujourd'hui, ils seraient accusés de bloquer pour quelques Communes et quelques hectares. Il s'agit selon lui d'une lourde responsabilité pour l'énarque parisien de prendre une telle décision, si près de trouver une véritable solution satisfaisante. Il l'affirme et l'a répété depuis 9 ans : l'État a manqué de méthodologie.

Pour sa part, il a travaillé depuis neuf ans, est allé dans tous les Parcs et a lu de nombreuses documentations et c'est pourquoi il s'interroge. Dans un Parc national, la charte a été révisée en 2009 et on a ajouté « *Pas de chien tenu sans laisse* », « *les activités agricoles, pastorales et forestières seront réglementées* », « *la chasse et la pêche seront également réglementées* », « *les travaux seront soumis à l'autorisation du directeur* », etc.

Il est allé dans les Cévennes, le Mercantour, les Calanques, la Vanoise et dans les autres Parcs. Il passera les témoignages des gens de terrain qui reçoivent des contraventions.

Pour sa part, il souhaiterait que l'ONF gère le Parc national, mais il s'agit d'un autre débat.

A ce jour, son premier souci dans le Châtillonnais et celui des habitants, ce n'est pas le Parc national, mais plutôt l'hôpital.

Il demande des réponses à toutes les interrogations sur le sujet du Parc.

Il propose par ailleurs d'intégrer à ce projet le Ministère de la Justice pour que soit incluse la volonté de la ville de Châtillon-sur-Seine depuis trente ans, d'accueillir un établissement pénitencier.

Pour sa part, il va entrer dans le détail de tous ces dossiers car il n'est pas possible de restreindre cette problématique au Ministère de l'Écologie.

En conclusion, il a la même position que les deux sénateurs. Ce dossier est en tension permanente et pour sa part, il ne sait pas mener un dossier en tension permanente.

Il déclare à Madame le Préfet qu'il aurait été judicieux de le nommer médiateur dans ce dossier, ce qui aurait mis un peu d'huile dans les rouages.

(Quelques applaudissements se font entendre)

Dominique BAYEN exprime son désaccord sur le fait que les Communes opposées à leur intégration en cœur le soient. Il se demande à quoi sert un Conseil municipal face à un projet de Parc national. Il demande à ce que sa Commune sorte du cœur de Parc national.

Nicolas LACROIX, Président du Conseil départemental de Haute-Marne, rappelle que depuis 2009, les Conseil départementaux de Côte-d'Or et de Haute-Marne ont toujours soutenu ce projet, considérant qu'il s'agissait d'une chance pour ce territoire et ses

habitants et ont manifesté à plusieurs reprises leur intérêt par des votes dans leur assemblée respective en faveur du Parc, et ce, malgré les revirements des différentes feuilles de route.

A l'automne, un pré-avis a été rendu par le CNPN sur le travail qui a été réalisé par les acteurs de ce projet. Il ne reviendra pas sur les remarques qui ont été faites. Le Conseil départemental de Haute-Marne a lui aussi exprimé ses recommandations quant à cet avis en rappelant que ce projet devait respecter plusieurs préalables et être avant tout un incubateur de projets économiques. Pendant plusieurs semaines, les membres du GIP et les représentants des acteurs du territoire ont travaillé pour présenter une nouvelle version de la charte : la version 3. Elle a été le fruit d'immenses négociations et représente un point d'équilibre entre les attentes légitimes des uns et les inquiétudes tout aussi légitimes des autres.

L'État a sanctuarisé cette version de la charte en Réunion Interministérielle, ce qui est une bonne nouvelle. Ce projet a été largement partagé comme en témoigne les près de 80 % d'avis favorables lors du vote du dernier Conseil d'administration.

Il n'aura pas un discours en Conseil d'administration et un autre en dehors, un discours dans le cabinet du Ministre et un autre devant les opposants. Ce sera donc la version 3 et rien d'autre. Collectivement, il y a eu trop de travail pour accepter une énième remise en cause.

A présent que les règles de la charte sont fixées, une nouvelle étape commence : celle de l'adhésion. Les gens vont pouvoir se prononcer librement et de manière éclairée sur ce projet. Il n'est pas possible de simplement contraindre les propriétaires, les exploitants, les Communes. Il faut travailler l'acceptabilité de ce projet, car il n'est pas normal que dehors, plusieurs dizaines de personnes, des familles, se sentent bafoués dans leurs droits. Il faut comprendre le vote de certains Conseils municipaux, comprendre les inquiétudes des agriculteurs, des forestiers et des propriétaires et pouvoir y répondre. C'est comme cela que la démocratie en sortira grandie. Il faudra de l'accompagnement de la part des collectivités.

L'État doit envoyer des signes forts : l'acceptabilité d'un tel projet passera par des compensations chiffrées que l'État voudra bien apporter sur ce territoire.

Il pense au projet CIGEO situé entre la Haute-Marne et la Meuse. Les Départements prendront toute leur part dans le respect de leur compétence – l'économie n'est plus dans leurs compétences, mais il y a d'autres moyens de porter des projets-, ils seront à l'écoute des projets qui seront lancés et seront des soutiens pour l'animation et l'aménagement de ce territoire qui est parfois passé à côté des trains ces dernières années. Le temps des projets imposés d'en haut est révolu. Il faut en prendre conscience et construire ce Parc en confiance en jouant carte sur table, pour faire de ce projet une réussite exemplaire.

(Applaudissements)

Stéphane WOYNAROSKI, Conseiller régional Bourgogne-Franche Comté, représente la Présidente de Région, Marie-Guite DUFAY.

Il rappelle l'importance de cette Assemblée générale dans la vie du GIP et pour la construction du futur Parc national et la mobilisation est là pour le prouver. Il a le plaisir d'être aux côtés du GIP et de siéger dans les instances en tant que Conseiller régional - hier de Bourgogne, aujourd'hui de Bourgogne-Franche Comté – depuis le début de l'aventure officiellement commencée lors de l'Assemblée générale de Vanvey en juillet 2010, il y a presque 8 ans.

Il n'aura pas la prétention d'affirmer qu'il a participé à toutes les réunions, mais il pense avoir été particulièrement assidu. Il connaît bien l'histoire de ce projet, ses aléas, ses

débats et ses éclats. Il y a pris sa part, il en est fier et l'assume, car pour lui et pour la collectivité qu'il représente, c'est un projet important pour le territoire et pour la Région. Il tient à signaler qu'il porte aussi la voix de sa collègue Christine GUILLEMY, Maire de Chaumont et vice-Présidente de la Région Grand EST. Les clivages partisans savent s'effacer lorsqu'il s'agit de l'intérêt général, et c'est pour cette raison qu'il avait confié lors du dernier Conseil d'administration son pouvoir à Guy DURANTET.

Le 27 novembre 2014, le conseil Régional de Bourgogne, sous la présidence de François PATRIAT approuvait à la quasi-unanimité, le dossier de prise en considération et émettait un avis favorable à la poursuite de la création du Parc national. Les élus bourguignons se félicitaient d'avoir sur leur territoire une « *richesse et un patrimoine naturel permettant la création du premier Parc national de la moitié nord de la France* ».

Quelques années plus tard, la nouvelle Bourgogne-Franche Comté partage cet avis et soutient toujours activement ce projet inscrit dans la stratégie de mandat de la Présidente et de sa majorité. Marie-Guite DUFAY l'a rappelé récemment lors d'une visite dans le châillonnais :

« *Ce projet de Parc national est une chance historique pour le territoire. Ce onzième Parc national permettra en effet protection et valorisation du patrimoine naturel, animation du territoire et développement économique.* »

Évidemment, rien n'est simple sur un tel dossier et dans une telle histoire. Celle du 10ème Parc des Calanques l'a prouvé. Il a fallu près d'une décennie et des débats parfois très houleux pour aboutir. Le projet de charte pour lequel il s'agit de se prononcer en séance définit la réglementation qui s'appliquera en zone cœur.

L'histoire de cette charte ne fut pas non plus un long fleuve tranquille. Plusieurs versions furent nécessaires, et le passage de la V2 à la V3 ne fut pas simple à réaliser. Pour autant, tout le monde a pu s'exprimer et tous les avis ont été pris en compte. Il remercie le GIP, son Président actuel auquel il associe son prédécesseur, son Directeur et toute l'équipe.

Trouver un point d'équilibre fut un exercice difficile. La région Bourgogne-Franche Comté pense que cet équilibre est atteint. C'est pourquoi pour la Région Bourgogne-Franche Comté, comme pour la Région Grand Est ou les départements de Côte-d'Or ou de Haute-Marne, la V3 ne doit plus être modifiée. C'est ce qu'avec ses collègues élus ils sont allés exprimer à la Directrice de Cabinet du Ministre de la Transition Écologique et Solidaire.

Il tient également à exprimer – et la Présidente l'a réaffirmé lors de son déplacement les 21 et 22 février sur ce territoire, que la Région Bourgogne-Franche Comté est prête à s'engager aux côtés du GIP pour gouverner au plus près des territoires et de ses habitants et que ce Parc national soit un véritable territoire d'exception, d'innovation et d'expérimentation, dans le respect de son histoire et de ses traditions, au service de la protection de l'environnement et du développement économique.

La Bourgogne-Franche Comté est prête à poursuivre cette aventure dans le respect des avis de tous, y compris des oppositions qu'il est nécessaire d'entendre.

(Applaudissements)

Patrick VARNEY est délégué au GIP pour la Commune Le Montsaugeonnais. Il a regardé cette troisième version de la charte. En tant qu'écologiste, il ne la trouve pas complètement enthousiasmante, cependant il votera favorablement car elle est équilibrée, ouverte et démocratique, contrairement à ce qu'affirment certains discours tenus en séance.

Elle laisse la porte ouverte à tous les acteurs du territoire, ce qui était un des objectifs. Rien ne s'oppose, dans le contenu de cette V3, à ce que tous les acteurs reviennent

autour de la table, sauf à mettre un lien, comme il l'a entendu, entre un service de santé défaillant et le Parc national, ce qui est sans rapport.

La profession agricole n'est pas pénalisée par le contenu de cette charte, sauf à nier les problèmes actuels qui concernent cette profession.

(Applaudissements)

Bernard FROCHOT intervient en tant que Président du Conseil scientifique du GIP. Cette instance consultative se satisfait du compromis qui a été trouvé. Même si toutes les recommandations du Conseil ne se retrouvent pas strictement, une grande majorité est respectée.

Le Conseil scientifique approuve cette version 3 et considère qu'il ne servirait guère de continuer à palabrer étant donné le grand nombre de réunions et de contacts qui ont été nécessaires pour l'établir.

Le projet de cœur a cette qualité d'être d'une grande superficie : par rapport aux Parcs nationaux en France ou ailleurs, il s'agit d'un atout. C'est intéressant pour la nature : pour avoir des populations de grands ongulés, il faut une certaine étendue. C'est intéressant pour un futur touriste, et également pour la stabilité du milieu qui sera mieux protégé sur de grandes surfaces forestières que sur de petits morceaux.

Le conseil scientifique a participé à l'établissement du zonage par une étude très fine. Cela n'a pas eu lieu par des voies sentimentales ou politiques. Le territoire a été découpé en hexagones de petite taille, et chacun a été analysé avec ses qualités patrimoniales plus ou moins grandes, ses spécificités, et il en est sorti cette carte du cœur.

Le premier intervenant a dit que le Conseil scientifique risquait de décider. Il tient à lui dire que cela ne se voit nulle part : il conseille. Il représente toutes les disciplines, de l'agronomie à la géographie, en passant par les sciences naturelles : ce n'est pas du tout un organe du Ministère de l'Environnement.

Le fait de représenter tous ces aspects a permis des conciliations propices aux compromis. Le Conseil scientifique ne retenait que les aspects scientifiques, c'est-à-dire objectifs et indépendants, ce qui permet des discussions sereines et constructives. Cette instance s'est très souvent émue du constat de la baisse démographique régulière de la population. Elle était bien consciente du fait que l'activité économique actuelle ne suffit pas à maintenir la démographie. Il faut la protéger et trouver de nouvelles voies pour développer, par exemple, un tourisme axé sur la nature.

(Applaudissements)

Gilles GOISET, Maire d'Aprey, témoigne de son assiduité aux réunions des instances en tant que titulaire ou en tant que suppléant. La version 3 a été difficile à acquérir, des compromis ont été faits, de nombreuses récriminations catégorielles se sont exprimées, ce qui est compréhensible.

Mais le devoir commun a parfois été oublié. Or, c'est justement ce qui est essentiel. Ce territoire a besoin d'être pris en charge pour enrayer sa perte démographique et se permettre un avenir. Et un outil tel que le Parc ne se présentera pas de si tôt.

(Applaudissements)

Yolaine de COURSON est députée de la 4ème circonscription de Côte-d'Or. Elle entend bien sûr les inquiétudes et a largement échangé au sujet de ce Parc national. Elle considère pour sa part qu'il s'agit d'une chance historique.

Certains s'interrogent sur la pertinence de la création de ce Parc sur un territoire bien préservé. L'exemple du château de Courban est parlant : il s'agissait d'un bon hôtel. A présent, il est doté d'une étoile au guide Michelin, ce qui a changé radicalement son fonctionnement. Il bénéficie désormais de réservations jusqu'au mois de juin, et de gens qui viennent de loin. Ce Parc national montrera aussi que les forêts de ce territoire ont une qualité exceptionnelle.

Elle est Présidente à l'Assemblée nationale du groupe d'études sur les enjeux de la ruralité. Elle essaye de saisir l'opportunité des contrats de transition écologique que Sébastien LECORNU a lancés. Elle a candidaté en prenant en compte le projet de Parc national avec ses puits de carbone, la méthanisation, le lait de luzerne. Il lui paraît évident qu'il s'agit d'un projet d'avenir, de développement économique, de développement durable. Cela peut faire de ce territoire un champion du développement durable, et le développement durable, c'est rentable... !

Elle a contacté les Présidents des autres Parcs nationaux. Aucun ne souhaite qu'un tel outil leur soit enlevé. A titre d'exemple, le Président des Calanques a exprimé sa fierté d'offrir à ses enfants une biodiversité plus riche que celle qu'il a lui-même connue. Elle tient donc à signaler au Maire de Châtillon-sur-Seine que certains sont contents d'avoir des Parcs sur leur territoire... !

Ce Parc participe à l'attractivité du territoire et représente une chance à ne pas laisser passer.

(Applaudissements)

Joseph de BUCY intervient en tant que Président du Syndicat des propriétaires forestiers de Côte-d'Or. Il indique ne pas être doté de l'aisance oratoire de Monsieur le sénateur PATRIAT, mais il tient à le remercier d'avoir mentionné les problèmes rencontrés par les propriétaires privés, battus en brèche par une fin de non recevoir.

Il a des rapports cordiaux avec Monsieur FROCHOT, néanmoins, la question que posent les adhérents à son syndicat est très simple : ils s'interrogent sur ce que va changer le retrait de leur propriété de 100 ou 500 hectares, sur les 56 000 hectares de la zone de cœur et le fait qu'ils soient préservés de l'« *ogre du Ministère de l'Environnement* », puisque c'est ainsi qu'ils ressentent la situation.

Hippolyte BABOILLARD représente la Confédération paysanne de Haute-Marne. Ce syndicat regroupe près de 20 % des agriculteurs et soutient depuis l'origine la création du Parc national qui sera, ils en sont convaincus, une labellisation de leur territoire et un encouragement à la mutation de l'agriculture qui est en cours. C'est aussi un système pour former les agriculteurs aux nouvelles techniques et un avenir réel pour leur métier.

(Applaudissements)

François JEHLE représente la Chambre de commerce et d'industrie de Haute-Marne depuis la création du GIP du Parc national.

A la demande du Président de la Chambre de Commerce de Haute-Marne, il procède à la lecture d'une déclaration rendant compte de la position de cette chambre consulaire sur la charte dans sa version 3.

« Le projet de charte ne fait pas l'unanimité parmi les acteurs économiques. Plusieurs secteurs anticipent un impact négatif pour leur activité sans la moindre compensation et ne sont pas favorables aux orientations de la charte. »

Impliqués depuis le début des travaux en 2009, nous avons montré notre intérêt en participant aux commissions, aux groupes de travail et aux instances de pilotage.

Dès l'annonce par le Premier Ministre le 27 juillet 2009 de la création d'une instance de préfiguration d'un Parc national sur les forêts entre Champagne et Bourgogne, nous avons écrit un Manifeste qui témoignait de nos attentes.

Les divergences entre nos attentes et les principes fondateurs d'un Parc national ont été mises en lumière dès 2015, lors de la constitution du dossier de prise en considération du projet. Ce dissensus n'a jamais cessé d'exister depuis, malgré les différents efforts de concertation des différentes parties prenantes.

Dans ce territoire profondément modelé par l'homme depuis des siècles, celui-ci a développé des relations étroites avec son environnement qui conditionnent sa vie économique, sociale et culturelle.

En modifiant les conditions d'accès aux ressources naturelles qui font vivre l'économie locale, le projet de Parc change le modèle économique des entreprises locales. Les orientations de la charte impriment une nouvelle donne qui fera naître de nouvelles activités.

Dans l'intervalle, entre le modèle actuel et le modèle à venir, il est important de prendre soin des entreprises qui exercent leur activité sur ce territoire et de les accompagner dans des transitions.

Afin de ne pas opposer chiffre contre chiffre, nous demandons la mise en place dès maintenant d'un observatoire de l'activité économique géré et piloté par l'État avec les deux Chambres de Commerce et d'Industrie et les deux Chambres des Métiers. Cette instance doit apporter l'objectivité nécessaire à l'évaluation de l'impact du projet sur l'activité des entreprises locales existantes.

D'autre part, nous souhaitons participer à la construction d'un programme économique qui prenne en compte ces mutations et l'évolution des activités économiques du territoire.

Nous sommes favorables au projet du Parc dans l'esprit de la loi, qui donne aussi la parole et les pouvoirs de décision aux acteurs économiques locaux.

Mais aujourd'hui, nous constatons que ces voix n'ont guère été entendues et nous n'avons pas l'assurance après le vote de ce soir que leurs besoins et nos demandes soient prises en compte. Aussi, nous n'approuvons pas la version 3 de la charte, mais nous restons mobilisés sur le projet pour qu'il soit un levier de développement pour ce territoire, en particulier pour l'économie. »

Il ajoute que cette lettre est approuvée par la Chambre de commerce de Côte-d'Or et les deux Chambres des Métiers.

(Applaudissements)

Jean-Claude AMIZET, Président du Conseil économique social et culturel du GIP du Parc depuis 2009, témoigne du fait que la mission qui lui a été confiée a consisté à veiller à ce que les intérêts de chacun soient respectés, à expliquer parfois certaines difficultés à surmonter et à concilier les points de vue des uns et des autres.

N'étant pas un spécialiste de la forêt, il a participé à beaucoup de réunions et groupes de travail pour apprendre et observer. Ainsi, il a pu mieux appréhender les besoins et les réticences.

La marche importante entre V2 et V3 qui a été franchie avec la compréhension et la bonne volonté de tous, dans un contexte parfois très difficile, a permis d'avancer et de se rapprocher peu à peu des recommandations des services de l'État.

Ce travail n'aurait pu être réalisé au fil des ans sans la grande compétence de toute l'équipe du GIP. En effet, chacun dans sa mission a apporté son savoir-faire avec une disponibilité permanente, en restant à l'écoute de chacun : il se permettra ce soir de les féliciter et les remercier chaleureusement.

Tout ce travail a permis de construire ce grand projet qui doit devenir le onzième Parc national français de feuillus de plaine, dans le respect des hommes, de la nature et de l'économie. Ce projet demeure un espoir d'avenir pour ces territoires ruraux tant mis à mal aujourd'hui.

Chacun aura compris que le travail n'est pas terminé pour autant car il faudra mettre au point les moyens d'évaluation les plus appropriés afin de mesurer régulièrement le résultat des actions.

Il formule le vœu que tout soit mis en œuvre pour réaliser les prochains travaux avec une volonté d'aboutir renforcée.

Jean-Claude VOLOT est un acteur économique et touristique de ce Parc national. Avec ses collègues Maires de l'ancienne Communauté de Communes d'Auberive, ils avaient eu l'idée de ressusciter un dossier vieux d'une trentaine d'années.

En tant qu'acteur économique, il a toujours été chagriné de voir que l'économie n'était pas prise en compte dans ce projet. Il y avait deux manières de le faire : soit par l'extérieur en râlant et en faisant des manifestations, soit par l'intérieur, en rencontrant la gouvernance et l'équipe pour faire comprendre à quel point il fallait faire évoluer en même temps un projet écologique et un projet économique.

Il a pris la mesure de la complexité de construction des marches successives V1, V2 puis V3.

Aujourd'hui, il a le sentiment que la marche qui a été suivie était la bonne et que le moment est vraiment venu de s'intéresser à cet aspect économique et à ce développement. En effet, à l'origine, lorsqu'ils ont souhaité la création d'un Parc régional, c'était un projet de développement local dans un environnement magnifique qui est un héritage du passé et de ceux qui vivent sur ce territoire, agriculteurs, forestiers, mais également tous les autres habitants.

Pris par des mandats socio-professionnels nationaux ces dernières années, il n'a pas eu le temps de s'intéresser au sujet. Madame le Préfet l'a pourtant sollicité, mais, il la prie de l'en excuser, il n'a pas travaillé le sujet.

A présent, il est disponible pour ce travail, et il l'a commencé, puisqu'il a entamé une étude macro-économique : il s'agit de considérer ce Parc comme une entité territoriale pour considérer ce qu'elle génère, ce qu'elle produit, les richesses produites et leur incidence sur la population.

Il remercie le Directeur, Hervé PARMENTIER, pour le très grand intérêt qu'il a montré pour ce sujet et qui révèle que le potentiel économique de ce Parc national est très intéressant. Il serait vraiment regrettable que pour des raisons d'intérêts particuliers, ce projet échappe au territoire.

Il déclare se rendre responsable à titre personnel d'une réalisation insatisfaisante de ce projet en matière économique et prêt à rendre des comptes si tel était le cas. Il assumera le cas échéant la responsabilité d'un échec économique. Mais il s'agit d'un projet considérable qui permettra d'arrêter la perte démographique, de garder les enfants de ce territoire, d'enrayer le vieillissement et de faire progresser les revenus par personne.

Son expérience lui permet d'affirmer la grandeur de ce projet auquel il faut donner toute sa chance.

Patricia ANDRIOT, première adjointe d'une Commune de la Communauté de Communes Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais, représentant en séance du PETR du Pays de Langres, se félicite de l'équilibre trouvé dans cette version 3 de la charte. Elle se déclare convaincue de ce que les défis environnementaux progresseront à travers des expérimentations économiques. Ce Parc national représente à ses yeux l'occasion de cette conciliation et c'est ce qu'incarne la V3.

Il lui semble important de souligner que ce territoire souffre aussi d'un manque de reconnaissance et ne croit pas suffisamment en lui-même. Ce projet permet de redonner de la fierté à ses habitants parce qu'il y a une reconnaissance collective du caractère exceptionnel de ce territoire. C'est l'occasion de se donner enfin une visibilité et une reconnaissance nationale et européenne.

(Applaudissement)

Denis d'HERBOMEZ est exploitant forestier et Vice-Président de la Fédération nationale du Bois en charge de l'exploitation forestière. Il témoigne du fait qu'en quelques réunions, un accord a été trouvé sur la réglementation concernant l'exploitation. Par contre, il n'y a encore aucune garantie de compensation du volume, ce qui l'inquiète terriblement.

La compensation de l'ONF a été mentionnée en séance. Il s'agit d'une compensation financière allouée par un Ministère. En revanche, les entreprises qui ont besoin du bois pour fonctionner n'ont aucune garantie d'une réelle compensation de volume.

(Applaudissements)

Patrick LHULLIER, intervient au titre de son mandat de Président de la Fédération des chasseurs de Haute-Marne, et associe Jean-Marc BELIN, son homologue de Côte-d'Or.

Il souhaite rétablir quelques vérités au sujet de la position des chasseurs.

Il y a quelques mois, le retour du Conseil national de protection de la nature n'était pas du tout conforme aux attentes des chasseurs vis à vis du futur Parc national. Les Fédérations se sont alors interrogées sur la position à tenir et ont choisi de poursuivre le dialogue, comme elles l'ont fait depuis 8 ans.

Elles ont rencontré Madame le Préfet pour indiquer la ligne rouge qu'elles n'étaient pas en mesure de franchir. Elles ont également réuni un panel représentatif des chasseurs du territoire. Les discussions ont été nombreuses et nourries avec le GIP. Elles ont permis aux Fédérations d'obtenir 98 % de ce qu'elles souhaitaient.

C'est pourquoi elles sont favorables à cette troisième version de la charte. La chasse à courre est maintenue, comme celle au brame, la bécasse reste chassée, le piégeage est maintenu, de même que l'agrainage dissuasif. La suppression des clôtures est souhaitée le temps de trouver une substitution efficace permettant de minimiser les dégâts de gibier en terre agricole. Enfin, il tenait à défendre le petit gibier dans le cœur de Parc national : c'est le cas, grâce à une bordure de 50 mètres autour des grandes forêts.

Il déclare que les chasseurs sont favorables à ce projet de charte et attendent avec impatience le retour du 24 avril. Ils réservent leur avis sur le Parc national compte tenu de ce retour attendu du Conseil National de Protection de la Nature.

Fabienne BECOT ANSAULT représente l'association « Oui au Parc » et s'étonne de l'avis des Chambres de commerce et d'industrie. En effet, pour elle, ces chambres consulaires représentent l'avenir, les projets et le développement attendu. Le Parc représente une opportunité de se saisir de cet outil. Les chambres consulaires - qui sont

fiancées par les impôts- pourraient être plus à l'écoute de l'ensemble des acteurs économiques... et pas seulement de quelques-uns.

Pour autant, les projets de cette envergure ne font jamais l'unanimité et il y aura toujours des opposants aux parcs, où qu'ils soient dans le monde.

Pour ceux qui sont prêts à participer à l'aventure du Parc, c'est le moment d'aller voir le GIP avec des projets.

Elle tient, en tant que représentantes des habitants, à rappeler que l'intérêt général passe avant les intérêts particuliers, corporatistes, syndicaux, électoralistes ou purement idéologiques. Cette charte est le fruit d'un travail concerté -n'en déplaise à certains- et le Parc fera avancer le territoire dans une dynamique de développement inespéré.

La grande majorité des habitants, favorable au projet, compte sur cette dynamique pour pouvoir y rester et accueillir de nouvelles activités et de nouveaux visiteurs.

(Applaudissements)

Christophe FISCHER, Président de la Chambre d'Agriculture de Haute-Marne, indique que les acteurs économiques dans leur grande majorité ont manifesté leur désaccord sur le V3. Il s'exprime au nom de tous les agriculteurs, toutes tendances confondues, mais, il le reconnaît aussi, au nom du syndicat majoritaire.

S'adressant à Fabienne BECOT-ANSAULT, il lui dit qu'elle l'oblige à prendre la parole, parce que l'impôt qui revient à la Chambre d'agriculture n'est pas celui de tous, mais celui des propriétaires fonciers. Cela regarde donc les propriétaires.

Il ne souhaite pas polémiquer ayant clarifié déjà sa position, mais il souhaite que le Président lui donne une définition claire de ce qu'il lu plusieurs fois dans la présentation de la V3 : « *Respect du droit de la propriété* ».

(Applaudissements)

Béregère ABBA, députée de Haute-Marne, témoigne être partie tôt de ce Département en l'absence de perspectives professionnelles locales. Pour autant, elle a souhaité y revenir pour y porter des projets, car entendre ses amis se plaindre de ce qu'il ne s'y passait rien et ne rien voir se dessiner lui était insupportable.

Elle a été élue très vite après son retour, en soutenant le projet de Parc national qu'elle a défendu sans aucune réserve, car elle est intimement persuadée qu'au-delà des craintes, il va permettre à tous de découvrir des opportunités.

Si elle est là aujourd'hui, c'est parce qu'un certain nombre de citoyens ont vu dans ce projet une vision d'avenir et une réelle opportunité.

Elle tient à saluer tout le travail accompli depuis 9 ans et le courage de ceux qui ont poursuivi cette réflexion et qui ont contribué à faire évoluer ce projet pour trouver l'équilibre entre l'ambition environnementale et de développement.

Ce vote est l'occasion de donner une perspective et une identité forte à ce territoire.

(Applaudissements)

Roger GONY, Président du Conservatoire de Champagne Ardenne, a suivi les discussions et les travaux de manière privilégiée.

Il a aussi essuyé une grande déception et une impression de mise à l'écart.

Jamais il n'a perdu de vue le projet de développement économique du territoire et il a toujours eu le souci de ne pas aller trop loin. Mais même ainsi, il ne partage pas l'avis du Conseil scientifique. Il est un protecteur de la nature de terrain et n'a pas ses grandes

visions. Pour le Conservatoire, le compte n'y est pas. Un Parc national est le niveau le plus haut dans la législation française pour la protection de la nature.

La Réserve de Chalmessin va disparaître avec la création du Parc national, or la réglementation qui y est appliquée est beaucoup plus stricte actuellement. Le maintien de cette réglementation est un souhait du Conservatoire, mais le reste du cœur est loin de ce niveau de protection. Cela prouve que ce Parc n'est pas au niveau maximum.

Il est bien sûr conscient du fait que tout le cœur ne peut être au niveau de la Réserve nationale de Chalmessin. Mais pour un naturaliste comme lui, ça manque.

Concernant le projet de territoire, l'économie, il a eu l'occasion d'être présent lors de plusieurs réunions à ce sujet, où étaient présents les spécialistes de l'économie qui demandaient où étaient les financements. Il leur demandait en retour où étaient les projets. On lui a expliqué que cela ne fonctionnait pas ainsi et qu'il n'y connaissait rien en économie. Après quarante ans de carrière dans une multinationale, il en doute.

Ce dossier n'est pas satisfaisant pour le Conservatoire, il ne souhaite pas communiquer la nature de son vote, mais quelle qu'en soit l'issue, il ne sortira pas satisfait.

Charles GUENE, sénateur de Haute-Marne, prend la parole en signalant qu'il le fait après son ami François PATRIAT et afin de montrer que le Sénat est pluriel... !

Chacun convient ici que ce territoire peine à entrer dans le 21ème siècle, car les indicateurs ne sont pas bons.

Ce projet de Parc national est une chance phénoménale. Le rôle d'un parlementaire est de rechercher l'intérêt général : il est sans ambiguïté.

Pour autant, les parlementaires sont aussi les dépositaires de certaines valeurs telles que la propriété, la liberté d'aller, etc., et, loin d'être autistes, ils sont sensibles à ce qu'ils entendent.

Ce Parc est un projet national, environnemental, et l'État devra prendre ses responsabilités. Des Parcs ont été créés dans des territoires bien moins en souffrance que celui-ci et l'État y a mis les moyens nécessaires. Il doit accompagner ce projet financièrement.

Par ailleurs, dans les mois à venir, tous les cas des propriétés devront être analysés par les parlementaires pour apporter des réponses satisfaisantes et être aux côtés de ceux qui ont encore des craintes.

(Applaudissements)

Le Président souhaite reprendre un point afin de lever toute ambiguïté : le développement économique est déjà présent dans la charte, au sein du livret 2. Au moins 6 orientations le ciblent spécifiquement.

Il se réjouit - en dépit de l'orientation de leur vote - d'entendre les CCI déclarer qu'elles souhaitent participer. Elles participeront avec Monsieur VOLOT et Madame le Préfet afin d'intégrer dans ce cadre des éléments précis et concrets.

Au sujet de l'interpellation de Monsieur FISCHER, il répond que le respect de la propriété privée implique le choix de garder, vendre, augmenter et gérer. La contrainte est de participer à un projet collectif. Le droit de la propriété privée est respecté.

Pour les Communes qui souhaitent sortir du périmètre, il rappelle qu'il y aura un vote d'adhésion à faire : il s'agira d'une décision locale. L'aire d'étude n'était pas modifiable, mais l'avis des Communes sera recueilli et il sera déterminant pour l'adhésion.

Il remercie et cède la parole à Madame le Préfet.

Madame le Préfet coordonnateur souhaite ajouter que la réunion inter-ministérielle qui a eu lieu la veille est de nature à apaiser et à rassurer sur le fait que d'une part le Premier Ministre et l'ensemble du Gouvernement souhaitent ce Parc national et qu'il insiste sur la progressivité de sorte à laisser le temps aux démonstrations positives. Elle voudrait surtout que les uns ne soient pas montés contre les autres, car ce qui fait la richesse de ce territoire, c'est aussi les hommes. Et la création de ce Parc ne doit pas se faire au détriment de cette unité qui est le plus bel héritage.

La progressivité est donc à étudier : certaines Communes pourront se prononcer en 2019 et leur cas sera étudié. Des expérimentations positives sont à rechercher avec les agriculteurs et les forestiers. Elle fait partie de ceux qui pensent que le travail mené sur l'économie n'est pas allé assez loin, et c'est pourquoi lorsque Monsieur VOLOT a enfin accepté sa demande d'accompagnement, elle a signé immédiatement.

Ce projet économique est fondamental et doit être le fédérateur au-delà des vertus écologiques.

Elle souhaitait conclure en disant que Paris ne s'est pas fait en un jour, mais craignant la provocation, elle modifie cet adage et reprend que Rome ne s'est pas fait en un jour... ! Le Président et elle continueront à travailler pour convaincre que ce projet est le meilleur.

Le Président remercie pour la qualité de ces débats et annonce que le temps du vote est venu.

Il est procédé au vote à bulletin secret sur l'approbation de la saisine du CNPN et du CIPN pour avis intermédiaire sur la version 3 de la charte.

Voix : 578

Favorable : 434

Opposition : 117

Nul : 27

La saisine du CNPN et du CIPN pour avis intermédiaire sur la version 3 de la charte est approuvée à la majorité.

Délibération n° AG 2018-02

3 – Approbation du Rapport d'activité 2017

Marie-Claude LAVOCAT indique que le rapport d'activité permet de retracer les différentes activités et réalisations de l'équipe au cours de l'année écoulée. La même structure est reprise depuis 2014.

L'année 2017 a été particulièrement riche avec l'envoi de la V2 de la charte et la rédaction de la V3.

Elle présente les différents axes de ce document :

Axe I – Poursuivre l'élaboration de la charte

Axe II – Partager une culture Parc

Il s'agit à la fois du partage d'une culture scientifique et de la communication sur le projet de Parc national. Le GIP s'appuie sur des réseaux qui ont été créés en collaboration avec l'association « Oui au Parc ». Ils ont formé une quarantaine de bénévoles qui se font les ambassadeurs du projet.

Hervé PARMENTIER complète cet objectif. Il vise à positionner le Parc national dans son environnement, à la fois institutionnel, mais aussi économique, technique et scientifique. Des partenariats ont ainsi été créés et ils ont porté sur des sujets très variés : l'eau, le

patrimoine naturel, la gestion forestière, l'archéologie, l'agriculture, le tourisme. Cela permet à chaque fois de nouer des liens et de structurer les actions dans le Parc national. 400 articles ont été générés cette année par le Parc national, deux longs-métrages ont été réalisés et une quinzaine d'animations locales ont été portées ou accompagnées par le GIP.

Marie-Claude LAVOCAT ajoute que les Cahiers du GIP sont reçus par environ 620 personnes. ils retracent tout ce qui est réalisé aussi bien par les salariés que les élus.

Hervé PARMENTIER poursuit. En matière de préparation du territoire à l'arrivée du Parc national, il y a plusieurs objectifs. En premier lieu, il s'agit d'améliorer la connaissance tout en préparant de nouvelles actions.

Des travaux ont été menés aussi bien dans le domaine de la forêt sur les trames de naturalité ou sur la mise à jour de l'étude ressource-bois qui a été faite collectivement avec les filières-bois et avec la technicité de l'Office des forêts du CNPF et des Communes forestières.

Dans le domaine agricole, un travail a été mené sur les lisières, c'est-à-dire les interfaces entre les milieux forestiers et agricoles, et, dans le secteur du tourisme, des études de fréquentation touristique ainsi que des focus-groupe qui se sont déroulés à Paris, à Dijon, à Chambéry et à Lyon pour connaître les attentes d'un visiteur de ce Parc national.

Cette préparation au Parc national passe également par une participation active aux politiques publiques, tels que les SRADDET. Ces documents étant la colonne vertébrale de l'activité économique des territoires, il était important d'identifier le Parc national comme un territoire de projet. Dans les programmes nationaux forêt-bois également, il était important d'identifier le Parc national.

Enfin, autre réseau important à citer, celui des Parcs nationaux : 10 Parcs travaillent ensemble, partagent des thématiques. Le week-end suivant cette Assemblée générale, le GIP sera aux côtés des autres Parcs au Salon mondial du tourisme. Ce réseau travaille sur l'environnement, la stratégie informatique, ou encore l'agriculture et le GIP y est largement impliqué.

Le GIP est doté de deux instances consultatives. Elles doivent également rendre des comptes, et il appelle Bernard FROCHOT pour le Conseil scientifique à présenter le bilan de l'activité 2017, puis Jean-Claude AMIZET présentera celui du Conseil économique social et culturel.

Bernard FROCHOT indique qu'il y a d'abord eu en 2017 un renouvellement de la gouvernance : Jean-Marie ROYER a quitté la vice-présidence et a été remplacé par Bruno FAUVEL, l'autre vice-présidence est occupée par Daniel YON et il est resté lui-même Président.

Deux réunions plénières ont eu lieu ainsi qu'une participation importante aux différents groupes de travail sur la forêt, la chasse et d'autres groupes d'arbitrage. Christophe PICHERY qui fait partie du Conseil scientifique a notamment participé avec lui à ces groupes.

Des avis ont par ailleurs été donnés sur la charte et une esquisse de la stratégie scientifique du territoire a été réalisée, en abordant les différents thèmes de recherche.

Les membres du Conseil scientifique ont également participé à des réunions externes : ils se sont rendus avec Matthieu DELCAMP à Marseille à une réunion des Parcs nationaux.

Deux membres ont travaillé dans le cadre de la stratégie sanitaire inter parcs.

Jean-Claude AMIZET indique que Raoul du PARC et Jean-Pierre CARDINAL sont restés Vice-Présidents de l'instance consultative qu'il préside et qui compte 45 membres. L'élu référent en est Marcel JURIEU de la GRAVIÈRE et il participe aux réunions plénières. Le CESC a réuni trois plénières en 2017, ainsi que des groupes de travail restreints.

Ils ont participé à la résolution des points de divergence qui ont nécessité une dizaine de réunions assez rapprochées au mois de mai. Il s'est agi de trouver les points de convergence entre forestiers, chasseurs et naturalistes.

Le CESC a donné un avis sur le V2 de la charte en juillet 2017.

Un travail a également été conduit en groupe restreint sur les dispositifs d'évaluation de la charte pour essayer de déterminer les questions évaluatives. Cet outil est destiné à mesurer le résultat de l'action du Parc dès sa création. C'est un élément très important.

Le CESC a également participé à l'élaboration des « actions phares » du Parc national, puis à leur hiérarchisation pour garder les plus représentatives et celles qui peuvent être mises en place rapidement.

Cette instance a participé au franchissement de la marche environnementale entre la V2 et la V3 depuis décembre 2017.

Le Président et le Vice-Président ont participé à de nombreuses réunions de Bureau et de Conseil d'administration.

En l'absence de question ou remarque, le Président propose de soumettre au vote le Rapport d'activités 2017.

Il est procédé au vote :

Voix : 578

Favorable : 567

Opposition : 4

Abstention : 7

Le Rapport d'activité 2017 est approuvé à la majorité.

Délibération n° AG 20108-03

4 - Approbation du Compte financier 2017

Le Président indique qu'une présentation à trois voix du Compte financier va être faite en séance.

Jérôme BREGAND présente les principaux chiffres relatifs à l'année 2017 :

Fonctionnement

Les **recettes de fonctionnement** se sont élevées à plus de **320 000 €**.

Dont :

- Participation de l'État pour 110 000 € ;
- Participation de l'État en compensation de l'absence de contribution de l'ONF ;
- Reversement de l'Agence Française de Biodiversité pour 21 500 €, en compensation des salaires non versés ;
- Participation des membres pour 20 000 € ;
- 38 000 € de participations de différents organismes intervenant en soutien du GIP pour financer les études.

Les **dépenses de fonctionnement** se sont élevées à **266 000 €** :

- Chapitre 60 : 10 000 €. Ce chapitre concerne les dépenses relatives à l'électricité, au chauffage, aux fournitures d'entretien ou administratives.
- Chapitre 61 : 41 000 €. On y retrouve les dépenses d'entretien, de réparation, d'assurance, de documentation, ainsi que les études, pour plus de 26 000 €.
- Chapitre 62 : 33 000 €. Ce chapitre concerne les prestations extérieures, notamment les procès-verbaux des instances ainsi que les frais d'affranchissement et de téléphonie et le volet communication du GIP.
- Chapitre 625 : 18 000 €. Il retrace tous les frais de déplacement de mission et de réception. Les frais de déplacement concernent l'équipe du GIP, mais également les frais des deux Conseils.
- Chapitre 63 : il concerne le volet du personnel. On y retrouve la taxe sur les salaires, d'un peu plus de 8 000 €.
- Chapitre 64 : il reprend les salaires des différents membres du GIP. La baisse par rapport à 2016 s'explique par le décalage de certains recrutements.
- Chapitre 65 : 1 200 €, qui concerne deux participations des Fédérations de chasse à une étude qui n'a pas donné satisfaction. Il a donc été convenu d'annuler ces deux participations.
- Le dernier chapitre concerne les dépenses d'amortissement : le GIP amortit tous les biens qui figurent dans son patrimoine : 7 400 €.

Les **Recettes** auxquelles on soustrait les **Dépenses** permettent d'obtenir le **Résultat**, qui s'élève à un peu plus de 35 000 €.

Le **Résultat** permet de calculer la **capacité d'autofinancement** du GIP.

Investissement

Il n'y a aucune recette d'investissement.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à un peu plus de 1 000 € et concernent l'achat de mobilier et du renouvellement de matériel informatique.

Compte tenu de ces investissements, on constate la variation du fonds de roulement qui s'élève à 42 000 €. Une nette progression est à noter par rapport à 2016.

Il convient d'ajouter cette variation du fonds de roulement à celui dont le GIP disposait à la fin de l'exercice 2016 et qui s'élevait à 101 000 €.

Soit :

$$101\ 000 + 42\ 000 = 143\ 000\ \text{€}$$

Le fonds de roulement au 31 décembre 2017 s'élève par conséquent à 143 000 €. Il va être utilisé dès la validation du Compte financier lors du prochain Conseil d'administration et sera ventilé sur le budget 2018.

Au 31 décembre 2017, la trésorerie s'élevait à un peu moins de 120 000 €. L'écart par rapport au fonds de roulement en raison d'un versement par l'Agence de Biodiversité qui est intervenu le 3 janvier 2018.

Hervé PARMENTIER intervient en tant qu'ordonnateur pour donner les éléments d'explication justifiant les chiffres présentés.

Il rappelle que quatre priorités étaient affichées en début d'année :

- la maîtrise des dépenses, notamment les dépenses de fonctionnement courant. Cet objectif a été atteint.

- le maintien de l'emploi et de la compétence de l'équipe. Le choix a été fait d'internaliser les actions pour maintenir l'emploi. Cela représente 9 personnes qui vivent et travaillent sur le territoire.
- la poursuite de l'élaboration de la charte dans le cadre qui était fixé.
- les moyens donnés aux instances de fonctionner : cela a concerné aussi bien l'Assemblée générale, le Conseil d'administration, le Bureau, mais également les deux instances consultatives en y associant un maximum d'experts.

Certains points ont très bien fonctionné et d'autres sont à améliorer.

Dans les points positifs, il est à noter que le budget a été maîtrisé, l'élaboration de la charte avance et la version 3 votée en séance l'atteste.

En revanche, le recrutement a été fragile en début d'année et il a fallu le décaler du fait du non-respect d'engagements financier, mais l'État a répondu présent pour pallier la perte de recettes et a mobilisé 110 000 € supplémentaires pour abonder le budget du GIP. Il a fallu également reporter des études. En effet, si le travail sur la charte a avancé, il y a eu un décalage d'exécution. Le Rapport d'évaluation environnementale a été décalé de 2017 à 2018.

60 % du budget correspondent aux charges de personnel. 29 % portent sur les études et la communication. 11 % sur le fonctionnement courant. Ce diagramme est maintenu d'année en année, avec une difficulté à souligner sur la communication, qui doit être renforcée.

Il rappelle que le GIP est à la disposition des Conseils municipaux qui souhaitent organiser des réunions publiques.

La communication consiste également à aller toucher au plus près, l'ensemble des habitants à travers la presse notamment. Les frais de reproduction sont lourds également dans le budget. A titre d'exemple, l'ensemble des documents diffusés lors de cette Assemblée générale représentent un coût de 6 000 €.

Il cède la parole à Nicolas SERRAND qui va donner son avis sur la certification des comptes du GIP.

Nicolas SERRAND intervient au titre de la DDFIP et souligne la qualité du travail mené, tant par l'ordonnateur – le directeur du GIP-, que par l'agent comptable, Monsieur BREGAND. Cette coopération permet une exécution sans difficulté technique. Sur le plan strictement budgétaire, la DDFIP a toujours insisté sur la sécurisation budgétaire de la masse salariale et sur la nécessité d'adapter les recrutements en fonction de cette masse salariale, ce qui est fait chaque année, et qui l'a bien été en 2017 avec un report du recrutement.

Il est important qu'une entité telle que le GIP ait un fonds de roulement important, il est également important que ce fonds de roulement ne soit pas excessif : ce n'est pas un objectif que de l'accumuler. Il y a parfaite adéquation entre l'exécution budgétaire et les besoins immédiats du GIP, il tenait à le souligner.

Le Président le remercie et invite les membres qui le souhaitent à poser des questions ou émettre des remarques. En l'absence, il propose se soumettre au vote l'approbation du Compte financier 2017.

Il est procédé au vote :

Voix : 578

Favorable : 575

Opposition : 3

Abstention : /

Le Compte financier 2017 est approuvé à la majorité.

Délibération n° AG 2018-04

Le Président remercie les votants.

Le résultat du dépouillement du vote à bulletin secret sur l'autorisation de saisir le Ministère sur la version 3 de la charte est annoncé. Le vote est favorable à 78,77 %. Il rappelle que les textes imposent d'obtenir 3/5ème de votes favorables, soit 60 %.

Il remercie l'équipe du GIP pour sa grande implication, Hervé PARMENTIER qui n'a pas compté ses heures de travail, ainsi que tous ceux qui ont contribué à ce résultat et à l'écriture de cette version de la charte. Elle ne satisfait pas tout le monde, mais il s'agit d'une réussite collective qui marque un nouveau départ.

Un important travail est à réaliser jusqu'au mois de juin en concertation avec Madame le Préfet coordonnateur pour tout ce qui concerne la future gouvernance avec toutes les parties prenantes. Il indique qu'il est nécessaire à présent d'être créatif pour inventer de nouveaux débouchés qui vont dynamiser l'économie locale.

Il remercie les nombreux parlementaires qui se sont investis dans ce projet et sont venus en séance.

Il a bien entendu les messages qui ont été exprimés sur les Communes et les propriétaires privés. Ces éléments seront pris en compte. Il réitère ses remerciements à tous.

(Applaudissements)

Madame le Préfet coordonnateur ajoute qu'elle souhaite associer les services de l'État à ces remerciements : tous ceux avec qui elle travaille depuis deux ans, qui avaient commencé bien avant elle, tant en Côte-d'Or qu'en Haute-Marne, et qui n'ont ménagé ni leur temps, ni leur peine.

(Applaudissements)

Le Président les remercie à son tour et souligne la difficulté de ce travail et la qualité de la coopération entre le GIP, le Ministère et les services de l'État.

5 – Demandes d'adhésion et de retrait

Hervé PARMENTIER cite les demandes d'adhésions :

- Commune de Baissey (52) pour le collège 2,
- Association de climatologie de Haute-Marne, qui rejoindra les associations de protection de la nature,
- la Régie Rurale du Plateau (52), qui rejoindrait le secteur des acteurs économiques et touristiques. Il indique qu'il s'agit d'une entreprise d'insertion par le travail qui a différents secteurs d'activité : de la production maraîchère biologique à la pierre sèche.
- Le syndicat départemental de la propriété privée rurale de Haute-Marne, qui rejoindra le collège 3 dans le secteur « propriétaires et habitants ».

- La Via Francigena : ce chemin de randonnée traverse la Haute-Marne.

Il indique pour information que la Communauté d'agglomération de Chaumont a changé de dimension, mais garde les mêmes prérogatives.

Il cède la parole à l'association de climatologie de Haute-Marne.

Le Président de l'association climatologique de Haute-Marne indique que cette jeune association a été créée en avril 2017 et compte actuellement 23 adhérents, dont seulement 2 scientifiques. Il est lui-même climatologue et c'est ce qui a motivé cette création. Son objectif est d'informer et échanger sur la thématique du changement climatique, et d'aller à la rencontre de la population rurale de Haute-Marne, qui sera, comme ailleurs, impactée par les effets du changement climatique.

Ils présentent des ateliers scientifiques pédagogiques destinés à faire comprendre comment fonctionne l'atmosphère, comment se crée l'effet de serre. Ils ont également des ateliers de dendroclimatologie, soit d'étude des cernes d'arbres. Ils pratiquent des conférences-débats sur le changement climatique ou le développement durable.

Ils interviennent tout au long de l'année en médiathèque, centres aérés, lors de la Fête de la science ou de la Fête de l'environnement, etc.

Ils souhaitent adhérer au GIP car la forêt permet de réguler le climat, et pour intervenir en soutien d'animation.

Leur objectif est d'installer un réseau de stations météo pour apprécier l'évolution locale du climat.

Hervé PARMENTIER poursuit la présentation et indique les trois propositions de retrait du GIP :

- Commune de La Chaume (21) ;
- Commune de Lucey (21) ;
- l'ADECAPLAN : cette association n'a plus d'activité.

En l'absence de question et de remarques, le Président soumet au vote les demandes d'adhésions et de retraits.

Il est procédé au vote :

Voix : 578

Favorables : 572

Oppositions : /

Abstentions : 6

Les demandes d'adhésions et de retraits du GIP sont validées à la majorité.

Délibération n° AG 2018-05

Le Président remercie les votants

6 – Élection des représentants de la filière forêt-bois au Conseil d'administration

Hervé PARMENTIER explique que les membres de l'Assemblée générale sont répartis en plusieurs collèges. Le collège 3 de la société civile comprend différents secteurs, et notamment de la filière forestière. Chaque secteur a des représentants au Conseil d'administration : celui de la filière forestière en a 3. Les représentants sont des binôme d'un titulaire et un suppléant.

Il explique que Monsieur ROUSSELIN ayant demandé à ne plus participer aux instances, il y a nécessité à ré- élire le binôme « ROUSSELIN - BLONDEL ».
Il annonce que les candidatures sont recueillies en séance.

Aucun binôme n'étant présenté en séance, le vote est ajourné à la prochaine Assemblée générale programmée en juin 2018.

7 – Question diverses

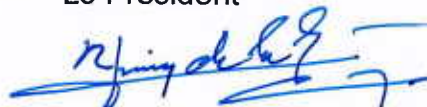
En l'absence de question, le Président lève la séance en réitérant ses remerciements.

Le secrétaire



Hervé PARMENTIER

Le Président



Marcel JURIE de la GRAVIÈRE